

www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes



BILAN MI-
PARCOURS

Plan Climat Air Énergie Territorial 2019 > 2025

Monts du
Lyonnais
Territoire à 2050
énergie positive

Table des matières

PREAMBULE.....	4
1. Mise à jour des données.....	4
1.1. Contexte politique, sanitaire, environnemental depuis le début du PCAET.....	4
1.2. Mise à jour des données air énergie climat.....	5
A. Profil énergétique du territoire.....	5
B. Production d'énergie renouvelable.....	6
C. Qualité de l'air.....	11
2. État d'avancement du programme d'actions.....	15
Axe 1 : Vers la sobriété (carbone).....	17
Action 1.1.A : Réaliser des travaux d'aménagements mobilité douce exemplaires sur des communes-pilote du territoire.....	17
Action 1.1.B : Installer deux stations d'avitaillement bioGNV et créer un centre d'entretien et réparation de véhicules gaz.....	19
Action 1.1.C : Mettre en place des solutions vertueuses pour le déplacement des agents de la CCMDL.....	21
Action 1.1.D : Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins.....	23
Action 1.2.A : Créer un programme de diagnostic énergétique et d'accompagnement des industriels dans la réduction de leurs consommations énergétiques.....	25
Action 1.2.B : Etudier les opérations réalisées dans les PME et l'artisanat en valorisant les opérations vertueuses et leurs bénéfices auprès des acteurs.....	27
Action 1.3.A :.....	29
Action 1.3.B : Massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques.....	31
Action 1.3.C : Poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Éco-Habitat).....	33
Action 1.3.D : Programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énergivores.....	35
Action 1.4.A : Mettre en place les moyens nécessaires au développement d'une matériauthèque sur le territoire.....	37
Action 1.5.A : Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire.....	38
Action 1.5.B : Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau.....	40
Axe 2 : L'autonomie, levier de développement territorial.....	42
Action 2.1.A : Soutenir le développement d'une filière solaire photovoltaïque sur le territoire.....	42
Action 2.1.B : Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire.....	44

Action 2.1.C : Animer et développer les énergies renouvelables thermiques sur les secteurs public et privé.....	46
Action 2.1.D : Affiner le potentiel éolien.....	48
Action 2.1.E : Coordonner le développement des réseaux énergétiques.....	50
Action 2.2.A : Développer une offre touristique durable.....	52
Action 2.3.A : Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires.....	54
Action 2.4.A : Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs.....	56
Axe 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique	58
Action 3.1.A : Limiter le brûlage des déchets verts.....	58
Action 3.2.A : Communiquer sur le bâti durable : Mobiliser les professionnels, sensibiliser les étudiants, valoriser les filières.....	60
Action 3.3.A : Expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique.....	61
Action 3.3.B : Végétaliser et accompagner la végétalisation des centres-bourgs	63
Action 3.4.A : Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques.....	64
Action 3.5.A : Renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux	66
Axe stratégique 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial.....	68
Action 4.1.A : Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance	68
Action 4.1.B : Associer l'ensembles des élus à une démarche de transition écologique.....	70
Action 4.1.C : Engager les services de la CCMDL dans le projet de transition et les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'actions collectives en interne	71
Conclusion : un bilan plutôt encourageant.....	72

PREAMBULE

Rappel du cadre légal

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du PCAET qui doit être réalisée au bout de trois ans et transmise au préfet de région et au Conseil régional.

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ce bilan à mi-parcours est donc l'occasion de faire le point sur les avancées du PCAET de manière plus formelle qu'en comité de pilotage, afin de transmettre les informations à la fois aux élu(e)s et aux agents, mais également au grand public. Ainsi, une synthèse de ce bilan d'étape sera également disponible sur le site de la communauté de communes pour que l'information puisse être transmise de manière transparente au plus grand nombre.

Avertissement

Etant donné le décalage de 1 voire 2 ans pour obtenir des données, les données disponibles au moment de la rédaction de ce document sont pour la plupart de l'année 2020, avec parfois des données estimées de 2021. Nous sommes conscients que cela impacte ce bilan à mi-parcours dans le sens où nous n'avons pas encore le recul sur les effets des actions menées sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur les consommations énergétiques du territoire.

1. Mise à jour des données

1.1. Contexte politique, sanitaire, environnemental depuis le début du PCAET

Nouveau mandat

Le lancement du PCAET avec l'élaboration du diagnostic a débuté en avril 2018 et s'est poursuivi jusqu'en juin 2019 avec le programme d'actions, avant d'être validé et déposé officiellement en mars 2020. Ainsi, toute la construction de ce plan, lors d'ateliers et de temps de concertation s'est faite avec les élus de la précédente mandature. Le PCAET a donc vraiment démarré au moment du renouvellement des élus. La politique globale du territoire s'en est vu quasiment inchangée mais il a fallu un certain temps d'appropriation par les nouvelles équipes municipales pour se saisir de ce Plan, présenté comme la déclinaison en action de l'ambition TEPOS (Territoire à Energie Positive), définie depuis 2012, afin de simplifier les différentes démarches.

Crise sanitaire

En plus du changement d'élus, l'année 2020 a été marquée par la crise Covid, ce qui a également impacté les débuts du PCAET. Alors qu'un événement sur la transition écologique devait être lancé cette année-là afin de sensibiliser les élus du territoire sur le PCAET, la crise a contraint à reporter puis finalement annuler ce temps d'appropriation.

De manière plus générale, les actions ont accusé parfois du retard et les « 100 jours » après l'adoption du PCAET, cruciaux pour fédérer les agents autour des objectifs du plan, n'ont pas pu être exploités et il a fallu davantage de force de persuasion pour poursuivre la mobilisation des techniciens concernés.

Contexte environnemental

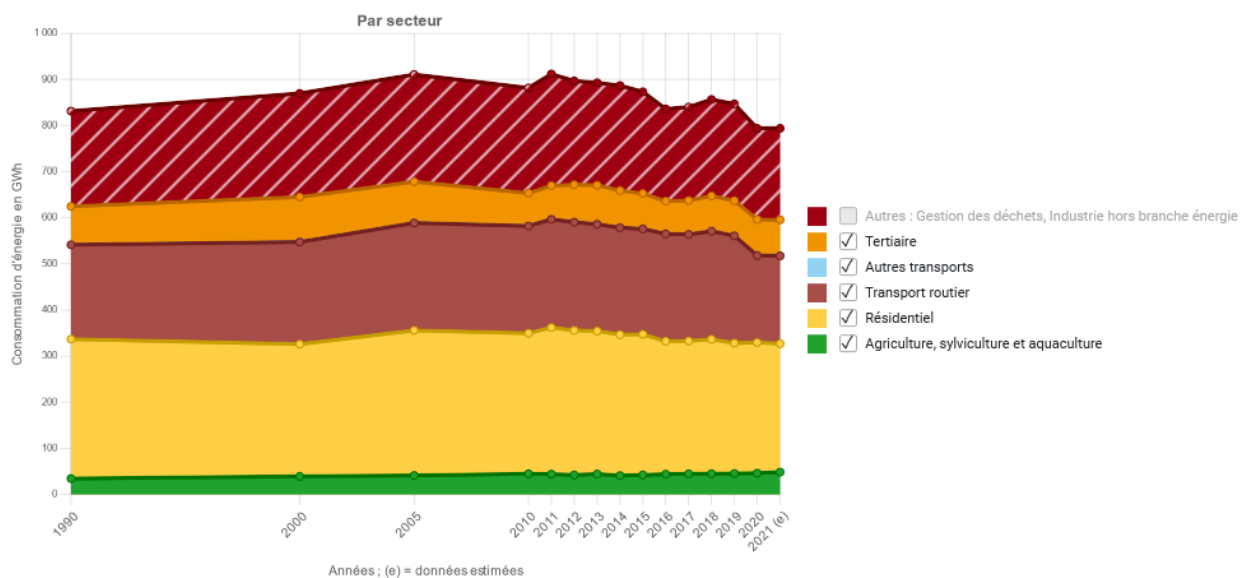
Un agri-climatologue du territoire effectue un suivi régulier des précipitations et de la température. Il a ainsi observé une augmentation de 1,2°C depuis 50 ans dans les Monts du Lyonnais, ce qui entraîne une hausse de l'évapotranspiration sur le territoire. En effet, bien que la quantité de pluie reste constante entre 1970 et 2022, années de fortes chaleurs, le phénomène d'évapotranspiration a doublé : par exemple, alors que la moyenne en juillet est de 4,6mm/jour, elle a été de 9mm/jour en 2022, ce qui montre tout l'enjeu à travailler sur l'eau sur les Monts du Lyonnais.

1.2. Mise à jour des données air énergie climat

A. Profil énergétique du territoire

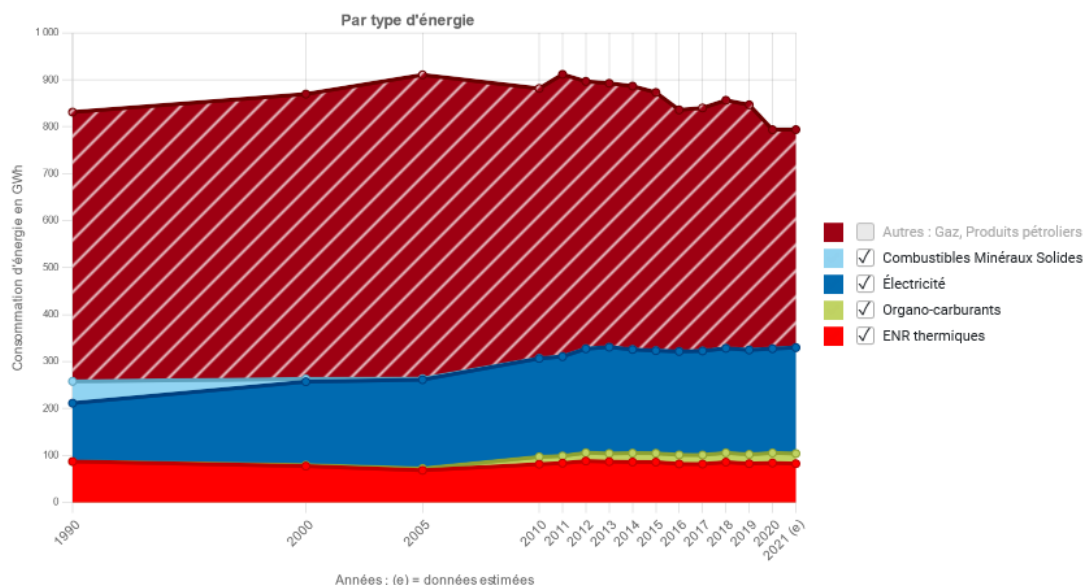
Le site Terristory, qui exploite les données de l'ORCAE, permet de suivre l'évolution des consommations d'énergie depuis 1990, et plus finement à partir de 2010. Le PCAET a été adopté en 2020 mais s'appuie sur 2015 comme année de référence.

Par secteur :



Source de l'historique : ORCAE 2022

Par énergie :



Ces graphiques sont une ressource précieuse pour suivre les consommations d'énergie à l'échelle de l'EPCI. Néanmoins, étant donné le décalage dans le temps des données, ces graphiques sont à ce jour difficilement exploitables pour savoir si les actions menées dans le cadre du PCAET ont eu des effets sur les consommations d'énergie. Nous pouvons cependant observer une baisse d'environ 5% entre 2015 et 2021 sur la consommation d'énergie du territoire.

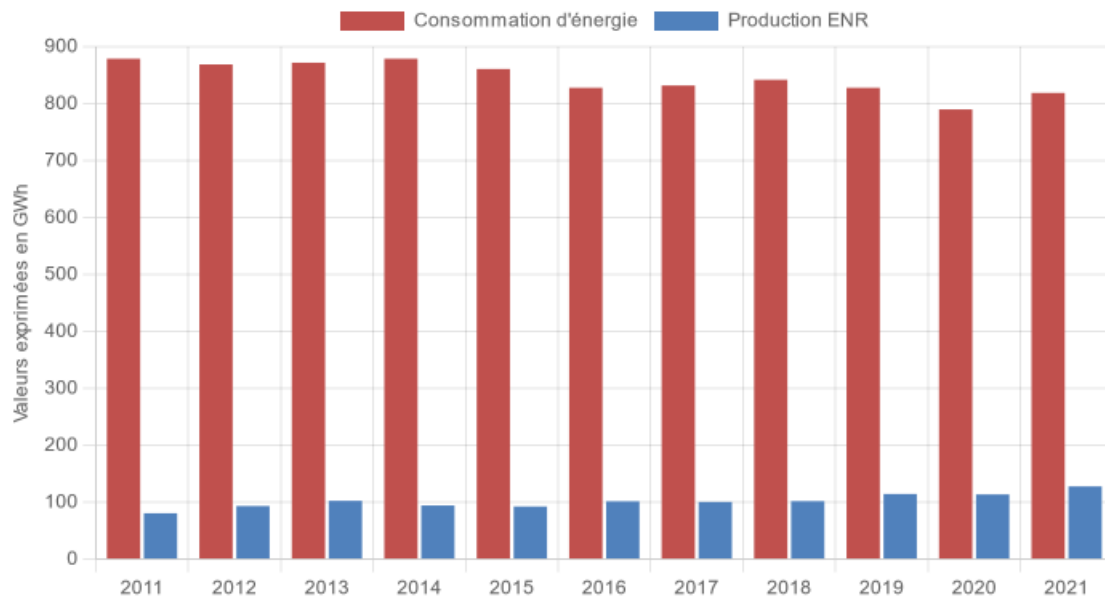
Le territoire a connu une hausse de 30% de sa population depuis 1990. Ainsi, si nous prenons en compte l'évolution démographique, voici ce que donnent les consommations d'énergie rapportées par habitant, ce qui nous permet d'observer une **baisse de 20% de la consommation par habitant sur trente ans** :

Année	Consommation par habitant
1990	28,9 MWh
2005	27 MWh
2015	24,6 MWh
2021	23,4 MWh

B. Production d'énergie renouvelable

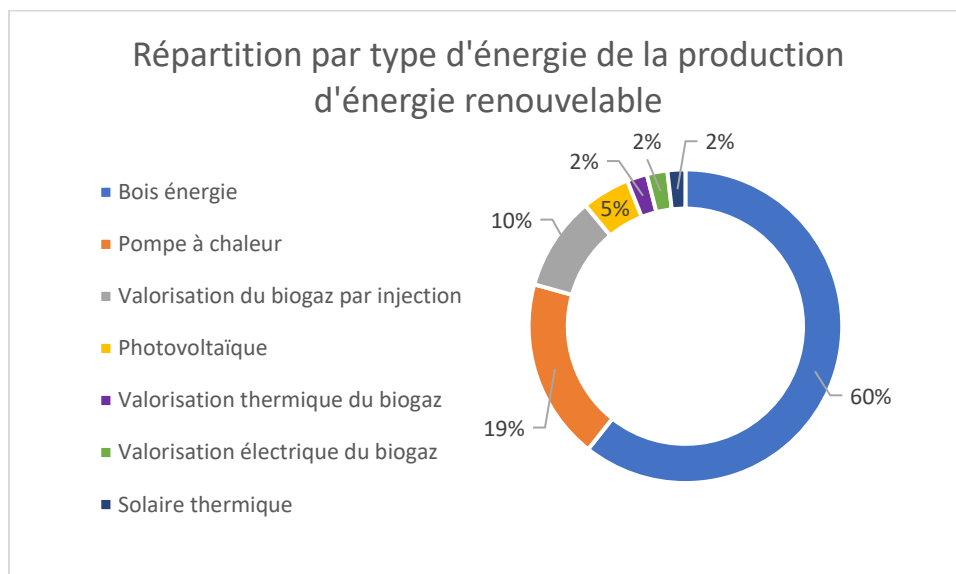
La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est inscrite dans des objectifs TEPOS depuis 2013, c'est-à-dire qu'elle se fixe d'ici 2050 de diviser ses consommations d'énergie par deux et de produire autant d'énergie qu'elle n'en consomme. En cela, le PCAET est un outil pour inscrire politiquement des actions et suivre le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale



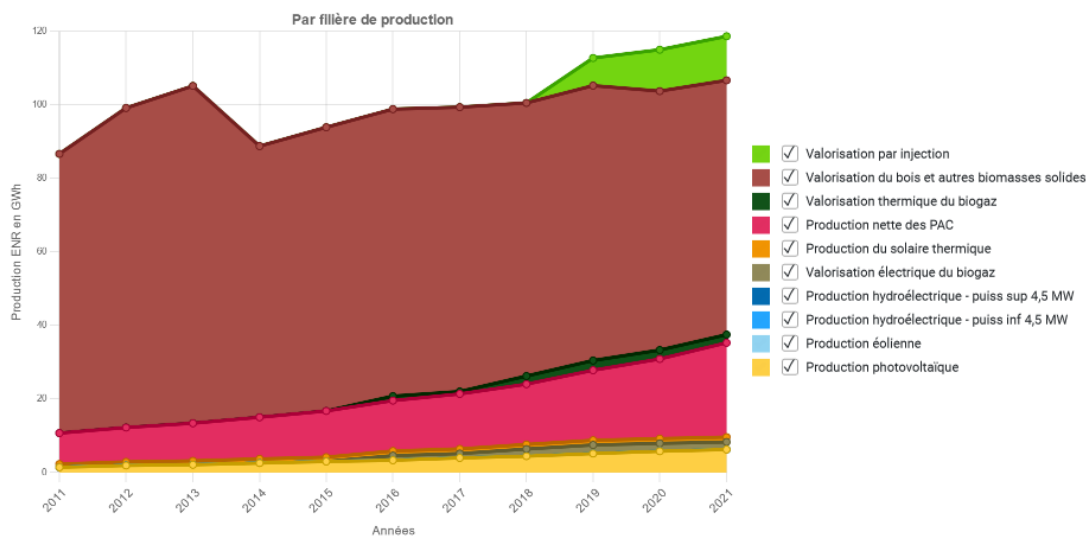
Source de l'historique : ORCAE 2022

En 2019, le territoire couvrait 13% de ses besoins en énergie, avec une production répartie de la manière suivante entre les énergies :



Source données : Terristroy, ORCAE (2022)

Évolution de la production EnR (en GWh)



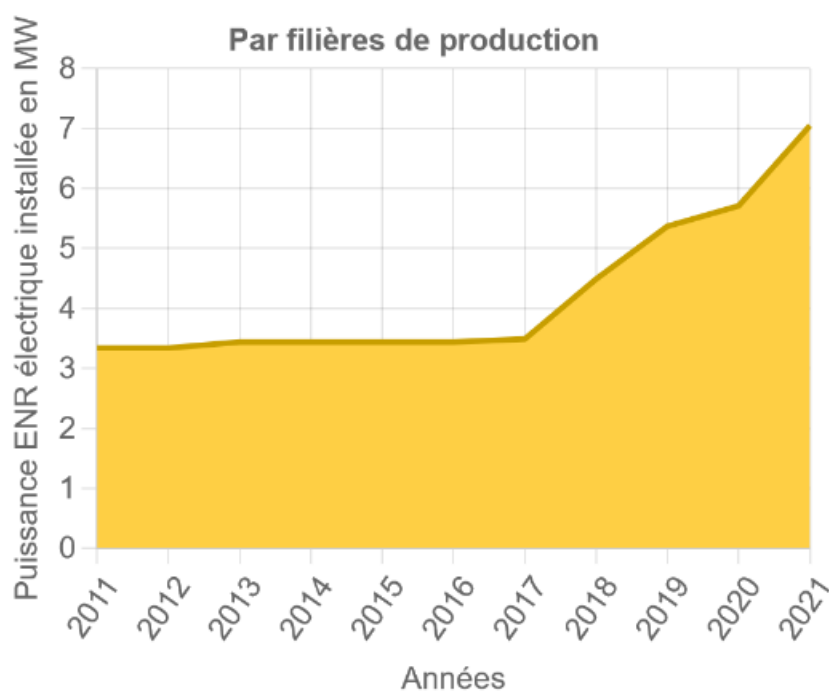
Source de l'historique : ORCAE 2022

Type d'énergie	Production 2015	Production 2020	Evolution 2015-2020
Bois	77 170 MWh	70 440 MWh	- 10%
Pompe à chaleur	12 560 MWh	21 670 MWh	+ 42%
Biogaz	0 MWh	15 820 MWh	3 unités de méthanisation installées, dont une en injection de 12 000 MWh/an
Solaire photovoltaïque	2 970 MWh	5 760 MWh	+ 48% et 247 installations BT <36kVA supplémentaires
Solaire thermique	1 180 MWh	1 290 MWh	+9%

La production de **solaire photovoltaïque** a presque doublé en 3 ans, et continue d'augmenter du fait de la crise énergétique de fin 2022 qui a rendu l'électricité bien plus chère soudainement. L'installation de **pompes à chaleur** a également connu une forte accélération sur la période. Concernant le **biogaz**, la station de méthanisation en injection Méthamoly installée à Saint-Denis-sur-Coise est une belle réalisation qui permet de renforcer le biogaz dans le mix de production énergétique de la communauté de communes.

Le **solaire thermique** est un peu le parent pauvre de la production d'ENR du territoire malgré une action du PCAET (2.1.C) dédiée et connaît un développement très modéré. Quant au **bois**, la baisse de consommation est entre autres due à la substitution des anciennes chaudières bois au profit de systèmes de chauffage comme les pompes à chaleur (PAC). Néanmoins, la mise en route du réseau de chaleur bois de St Martin en Haut en octobre 2021 et deux projets de réseaux de chaleur biomasse importants qui devraient voir le jour d'ici la fin du PCAET (Montrottier et St-Symphorien-sur-Coise) devraient faire bouger les courbes sur le volume de bois consommé sur le territoire.

Focus sur la production d'électricité renouvelable grâce au solaire photovoltaïque :



Source : Terristory

Le cas de l'éolien et de l'hydroélectricité

L'hydroélectricité

Aucune installation hydroélectrique n'existe à ce jour sur le territoire de la communauté de communes. Le potentiel de développement de cette filière n'a pas été réaffiné depuis le diagnostic du PCAET malgré un souhait de potentiellement creuser la question.

Pour rappel, une étude de micro-turbinage a été réalisée sur le réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) de distribution au lieu-dit « Rampôt » sur la commune de Haute-Rivoire en 2016 et considérait le gisement comme non-rentable. Par ailleurs, aucun site du département du Rhône n'avait été retenu en 2011 dans les listes de secteurs à potentiel hydroélectrique établies par l'Union Française de l'Electricité (UFE), rapport qui fait encore foi aujourd'hui¹.

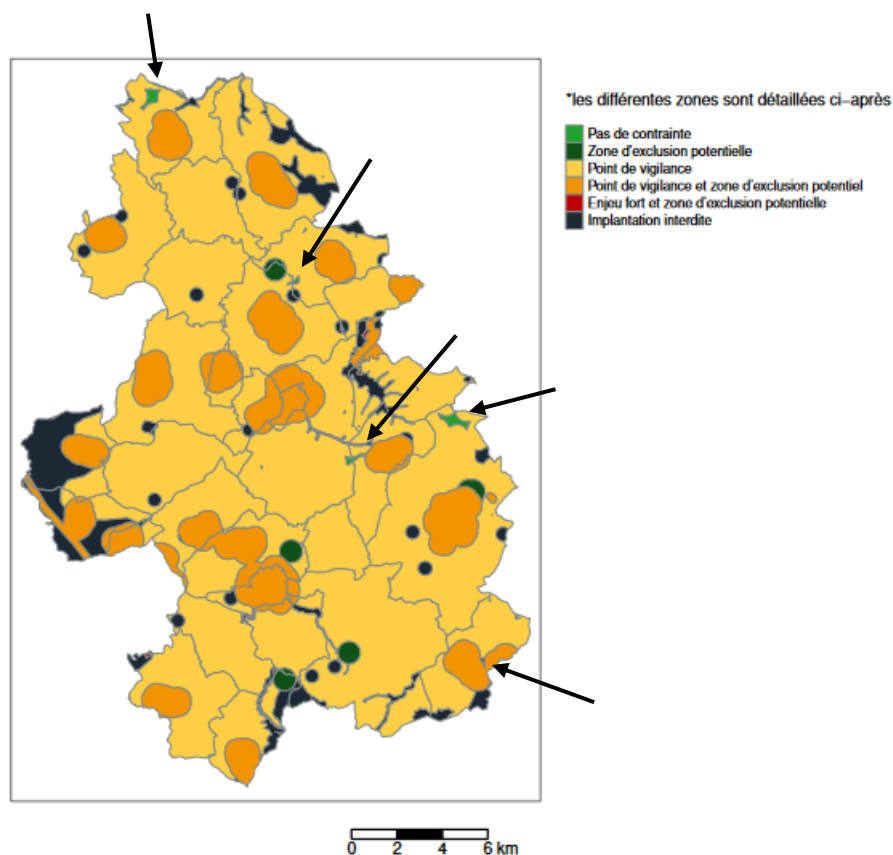
Le profil climat air énergie de la communauté de communes 2023 fourni par l'Observatoire Régional Climat Air Energie ne fait par ailleurs aucune mention du potentiel hydroélectrique du territoire.

¹ Etude UFE de 2011 : https://ufe-electricite.fr/wp-content/uploads/2011/11/annexe_1.pdf

Synthèse du gouvernement (document accessible depuis la page « Hydroélectricité » du gouvernement au 24/05/2023) : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/potentiel%20hydro_synth%C3%A8se%20publique_vf.pdf

L'éolien

Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire

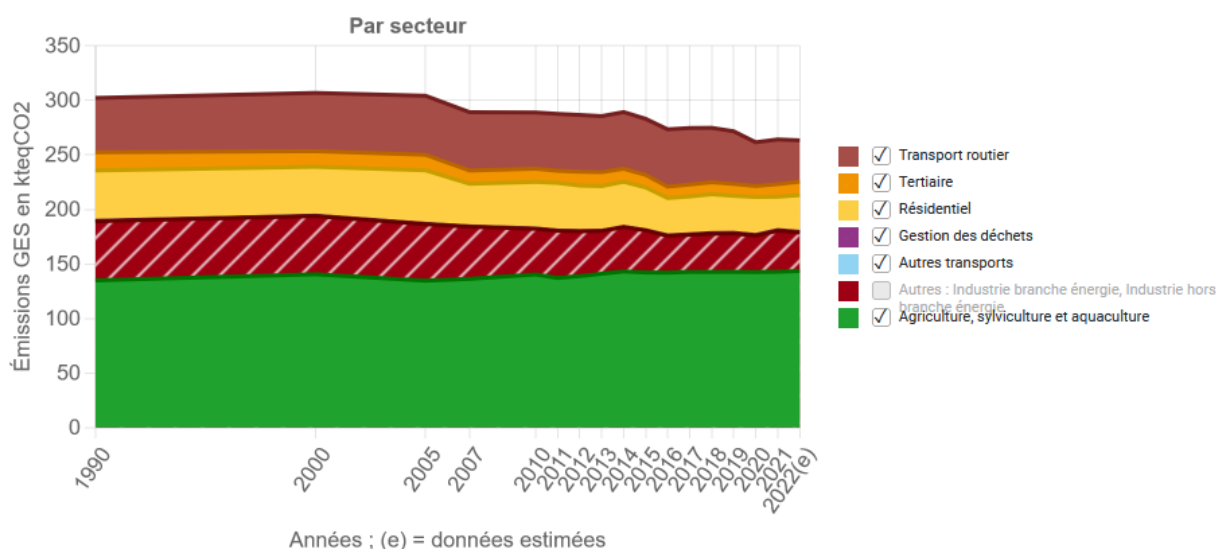


Cette carte tirée de l'ORCAE (« Profil climat air énergie » de la Communauté de communes de 2023) permet de distinguer plusieurs petites zones avec un potentiel de développement éolien. L'action 2.1.D, sur laquelle nous reviendrons plus précisément plus tard, a permis d'affiner le potentiel du territoire. A ce jour, les élus des communes concernées sont opposés à un projet éolien sur leur commune ou ont abandonné l'idée à la suite de contestations montées par un collectif anti-éolien structuré au niveau national malgré des efforts faits par le précédent chargé de mission PCAET de sensibiliser la population sur cette filière. A savoir, lors des présentations CEPOS en conseil municipal, certains élus ont fait part de leur surprise que ces projets ne soient pas concertés à l'échelle de la communauté de communes et seraient ouverts à une réflexion sur le sujet, compte-tenu des objectifs TEPOS ambitieux. Plusieurs études de perspectives énergétiques sur le territoire des Monts du Lyonnais (H3C en 2012 et Auxilia en 2017) ont montré qu'il est quasiment impossible d'atteindre l'équilibre énergétique en 2050 sans éolien.

C. Qualité de l'air

Les émissions des gaz à effet de serre

On observe sur la CC des Monts du Lyonnais une **baisse de 7% des EGES depuis 2015**. Pour rappel, l'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes est d'atteindre une baisse de 30% de ces émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux émissions constatées de 2015.



Source : ORCAE 2022

Tous les secteurs ont observé une baisse de leurs émissions de GES sur le territoire depuis 1990, sauf le secteur agricole, qui est le seul secteur en légère augmentation.

On observe ainsi une nette diminution des émissions du secteur résidentiel depuis 2010, principalement liée au chauffage. En effet, depuis 2005, la part du chauffage dans les émissions du secteur résidentiel a plus que diminué de moitié.

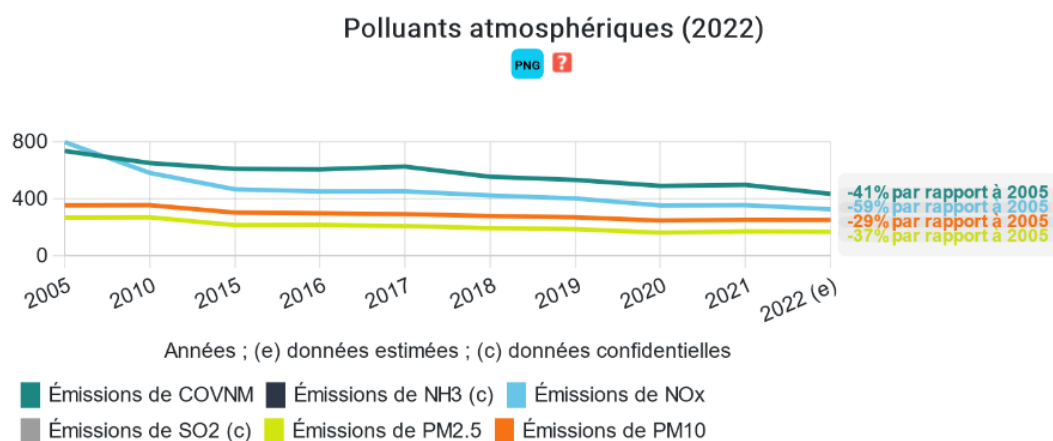
Depuis janvier 2021, les gestes subventionnés par MaPrimeRénov' sur le périmètre de la communauté de communes concernent majoritairement des changements de système de chauffage. Ces changements progressifs semblent avoir eu un vrai impact sur la participation du secteur résidentiel aux émissions de GES du territoire.

	NB GESTES
Équipement	1 292
Pompe à chaleur air / eau	280
Chaudière à granulés	203
Poêle à granulés	201
Poêle à bûches	146
Dépose de cuve à fioul	133
Chauffe-eau solaire individuel	109

Capture d'écran du site du réseau des CERC concernant les principaux équipements subventionnés par MaPrimeRénov' depuis janvier 2021 – <https://www.cerc-actu.com>

Les polluants atmosphériques

Ce graphique, tiré du site Terristiry permet de constater la diminution des émissions de COVNM, de l'oxyde d'azote et des particules fines (PM10 et PM2,5) :



Source : Terristiry

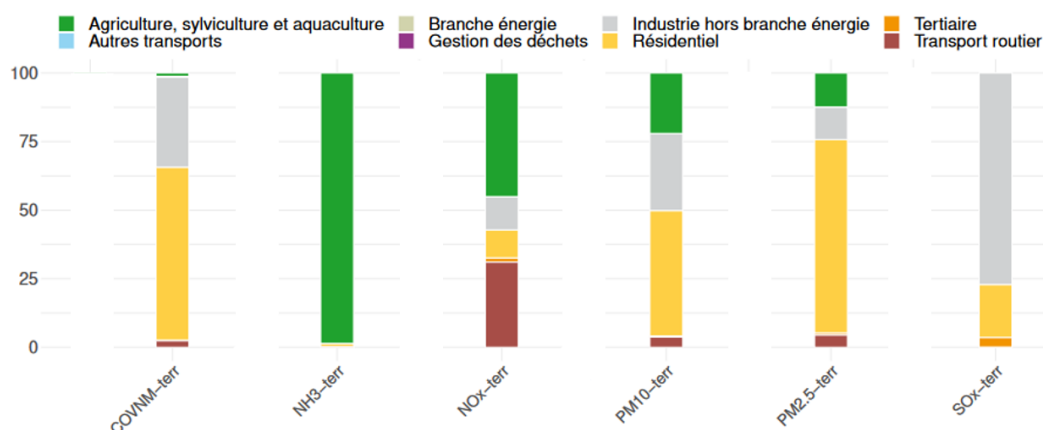
Si l'on se concentre sur la période qui nous intéresse pour le PCAET, avec 2015 en année de référence, voici les réductions qu'on observe :

Polluant	2015 (en tonnes)	2021 (en tonnes)	Evolution 2015-2021	Objectif SRADDET 2015-2030
COVNM	610	498	-22%	-35%
NOX	467	356	-31%	-44%
PM2,5	216	172	-25%	-47%
PM10	304	254	-19%	-38%
NH3	877	869	-1%	-5%

Hormis l'ammoniac, l'émission de polluants a déjà fortement baissé depuis 2015, mais il faut poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs fixés au niveau du SRADDET d'ici 2030.

Nous n'avons malheureusement pas accès aux données concernant le soufre (SO₂). Nous avons cependant des informations sur la part de chaque secteur d'activité dans les émissions de chaque polluant :

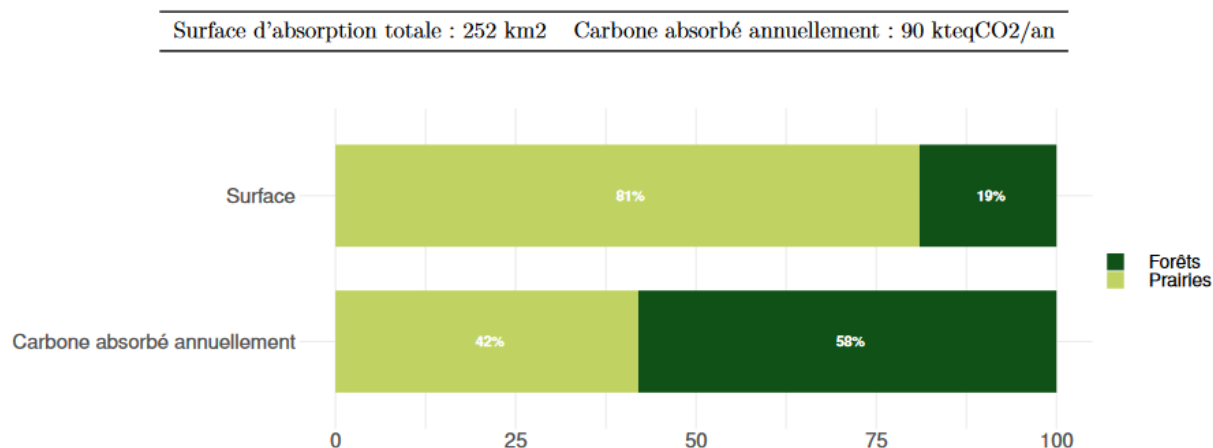
Contributions des secteurs d'activité dans les émissions de polluants (en tonnes) sur le territoire en 2021 (estimations prédictives ARIMA)



Source : Profil air énergie climat de la CCMDL - ORCAE 2023

La baisse des polluants peut s'expliquer de plusieurs manières. Sur le secteur du résidentiel et tertiaire, la substitution du chauffage au fioul par des énergies renouvelables notamment électrique a fait réduire les émissions de polluants atmosphériques dues à la combustion d'énergie fossile. Sur le secteur de la mobilité, le renouvellement du parc automobile ces dernières années avec l'adoption pour les véhicules diesel (et essence plus récemment) de filtres à particules vient expliquer cette baisse et devrait s'accélérer avec le basculement vers la mobilité électrique. Enfin, sur le secteur de l'industrie une forte baisse des COVNM a été constaté sur la commune de Haute-Rivoire, qui possède une entreprise dont l'activité est émettrice de COVNM.

Puits de carbone



Source : Profil air énergie climat de la CCMDL - ORCAE 2023

En 2022, le territoire a émis 271 kteqCO₂. Cela signifie que les forêts et prairies du territoire absorbent 33% des émissions en équivalent carbone émises annuellement par le territoire : il y a donc un vrai enjeu à porter une attention particulière à ces ressources. Les actions 1.5.A (Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire) et 2.1.B (Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire) participent en ce sens à travailler à la bonne gestion de la ressource forestière. C'est d'ailleurs un des objectifs de l'association des petits propriétaires forestiers ASLGF.

2. État d'avancement du programme d'actions

Le PCAET comporte 4 axes stratégiques, qui sont chacun déclinés en plusieurs objectifs stratégiques, qui eux-mêmes définissent des actions (30 au total) afin de traduire concrètement les grands axes du PCAET.

Cette partie vise à faire le point sur l'avancement de chacune de ces actions.

Méthodologie de suivi

Depuis son lancement début 2020, le choix a été fait de réaliser un suivi annuel, organisé de la manière suivante :

- **Un rendez-vous individuel** avec chacun des agents en charge d'au moins une action du PCAET pour faire le point sur leur avancement, les éventuelles difficultés rencontrées, les nouveaux projets etc.
- **Un comité technique** avec les agents référents, les chef(fe)s de service, les agents intéressés afin de voir ce sur quoi les agents ont pu travailler dans l'année et les directions départementales des territoires côté Rhône et Loire.
- **Un comité de pilotage** où tous les vice-présidents sont invités ainsi que le Président de la communauté de communes, mais également nos partenaires (services de l'Etat, ADEME, Conseil de Développement) pour faire le point sur les avancées de l'année, ce qui pose problème et éventuellement se questionner sur la priorisation des actions.

Un **tableau de suivi** est mis à jour chaque année à la suite des rendez-vous avec les agents, pour suivre de manière fine et régulière la mise en œuvre du plan climat. C'est à partir de ce document que le bilan à mi-parcours des actions a été réalisé.

Légende :



Chiffre : la tâche avance au rythme souhaité, voire est finie.

Chiffre : la tâche n'a pas commencé ou peu mais cela est normal

Chiffre : la tâche n'a pas commencé ou peu car des difficultés sont rencontrées pour sa mise en œuvre

Synthèse des axes stratégiques et de leurs objectifs :

Axe stratégique 1 : Vers la sobriété (carbone)

Objectif stratégique 1 : Inventer une nouvelle mobilité à faible contenu carbone

Objectif stratégique 2 : Réduire les consommations énergétiques des entreprises industrielles et tertiaires

Objectif stratégique 3 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti

Objectif stratégique 4 : Réduire l'énergie grise des produits manufacturés et biens de consommation

Objectif stratégique 5 : Couvrir les émissions de GES résiduelles par la séquestration de carbone dans les milieux naturels

Axe stratégique 2 : L'autonomie, levier de développement territorial

Objectif stratégique 1 : Développer les énergies renouvelables et de récupération

Objectif stratégique 2 : Mettre en œuvre une économie territoriale de la transition écologique

Objectif stratégique 3 : Elaborer une stratégie alimentaire et agricole favorisant les circuits courts alimentaires

Objectif stratégique 4 : Développer l'économie circulaire

Axe stratégique 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique

Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité de l'air

Objectif stratégique 2 : Adapter le bâti pour anticiper les conséquences du changement climatique

Objectif stratégique 3 : Agir sur l'urbanisme opérationnel et réglementaire pour améliorer la résilience énergétique et climatique

Objectif stratégique 4 : Adapter nos pratiques agricoles et la gestion de nos ressources (eau, forêts)

Objectif stratégique 5 : Réduire la pollution des sols et des milieux

Axe stratégique 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial

Axe 1 : Vers la sobriété (carbone)

Objectif stratégique 1.1 : Inventer une nouvelle mobilité à faible contenu carbone

Action 1.1.A : Réaliser des travaux d'aménagements mobilité douce exemplaires sur des communes-pilote du territoire



Contexte :

La communauté de communes a été lauréate de l'appel à projets Pend'Aura+, ce qui lui a permis de lancer à son tour un appel à projets pour accompagner quatre communes du territoire.

Objectif spécifique :

- Améliorer la part de déplacement mobilité douce sur les communes engagées dans la démarche

Tâches :

- Tâche A1 : co-concevoir un Appel à Projet pour plusieurs communes-pilote ouvert à l'ensemble des communes pour un accompagnement à élaborer une stratégie de mobilité douce et multimodale
- Tâche A2 : lancer une étude d'opportunité et de faisabilité de développement d'aménagements multimodaux (prioritairement dans les centres)
- Tâche A3 : réaliser les travaux
- Tâche B1 : engager une coopération avec les transporteurs (racks vélos extérieurs)
- Tâche C1 : communiquer, sensibiliser, réaliser des retours d'expériences

Indicateurs de réalisation par année (avec commentaires si besoin)

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
32 contacts réalisés auprès des communes	0	32	32	32	32
4 communes engagées dans la démarche	0	3	4	4	4
100% de voies optimisées sur le centre urbain de chacune des 4 communes	0%	0%	0%	0%	100%
100% de bus interurbains équipés pour le transport de vélo	0%	0%	0%	0%	100%
70% des arrêts de bus interurbains équipés de stationnements vélos	0%	0%	10%	<30%	70%

Quatre communes, Ste-Foy-L'Argentière, Chambost-Longessaigne, Brussieu et Virigneux sont effectivement engagées dans une démarche d'aménagement de mobilité douce mais leurs fiches actions ne sont pas datées et le service mobilité manque de temps pour faire ce suivi. D'autres communes réfléchissent à des travaux d'aménagement mobilité douce sans être dans l'appel à projet de départ, mais là-aussi se pose la question du suivi.

Concernant les bus interurbains équipés de rack vélo, suite à la loi d'orientation sur les mobilités, une expérimentation a été réalisée sur le premier semestre 2023 sur l'une des trois lignes qui desservent le territoire par le SYTRAL Mobilités. Le SYTRAL devrait faire remonter au service mobilité les conclusions de cette expérimentation, qui influenceront sur l'augmentation de cet indicateur pour cette action.

L'objectif de 70% des arrêts de bus équipés de stationnement vélo a été revu à la baisse cette année, car il n'est finalement pas pertinent que tous les arrêts soient équipés et les lignes interurbaines ont été prioritaires. Des premiers aménagements (arceaux pour vélos principalement) ont commencé à être installés sur plusieurs arrêts.

Perspectives et recommandations :

Dans le cadre du Schéma directeur vélo, l'objectif est d'avoir les deux lignes de bus principales avec des casiers à vélo sécurisés sur trois des arrêts ou la possibilité de transporter les vélos sur les bus (avec des racks).

Les communes ciblées ont prévu d'effectuer des travaux pour leurs aménagements cyclables, par exemple dans le cadre de Petites Villes de Demain avec Ste-Foy, ou avec des tests grâce à des aménagements provisoires comme sur Chambost-Longessaigne.

Un cahier méthodologique a été produit par le bureau d'études en charge de l'appel à projet. Celui-ci n'a pas encore été exploité et gagnerait à être diffusé.

La tâche A2 a été légèrement transformée et correspond aujourd'hui au lancement du Schéma directeur vélo et la tâche C1, sur la valorisation et le partage de retours d'expérience, est peu réalisée, par manque de temps principalement.

Action 1.1.B : Installer deux stations d'avitaillement bioGNV et créer un centre d'entretien et réparation de véhicules gaz



Contexte :

Le premier intitulé de cette action concernait l'installation d'une seule station d'avitaillement bioGNV.

Lors des réflexions pour l'élaboration du Plan Climat, un groupe d'agriculteurs était en train de lancer leur projet d'unité de méthanisation à Saint-Denis-sur-Coise, avec injection de biogaz sur le réseau et création d'une station bioGNV à côté. Cette station a vu le jour un an et demi seulement après le démarrage de l'unité de méthanisation. Son succès fut tel qu'elle a été rapidement saturée, la demande ayant connu une forte augmentation en peu de temps. Cette station BioGNV a donc été remplacée par une station de taille plus importante en juillet 2022 et le PCAET s'est finalement fixé pour objectif l'installation de deux stations d'avitaillement bioGNV sur le territoire.

Objectif spécifique :

- Distribuer 270 tonnes/an de biocarburant local

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser des études de faisabilité
- Tâche 2 : expérimenter l'installation d'une station privée (accès restreint)
- Tâche 3 : prévoir l'organisation matérielle nécessaire au bon fonctionnement des véhicules GNV (ex: ateliers réparation et cadre réglementaire, accompagnement des entreprises transport)
- Tâche 4 : initier des partenariats avec les centres de formation pour former les professionnels
- Tâche 5 : étudier la faisabilité d'une deuxième station bioGNV sur le territoire

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Mettre en service 2 stations bioGNV	0	1	1	1	2
15 véhicules ravitaillés	0	6	20	50 (30 PL + 20 VL)	15
270 tonnes de bioGNV distribués par an sur la station de St Denis sur Coise	0	100	125	±350	270

Au démarrage du PCAET, la station à côté de l'unité de méthanisation Méthamoly à St-Denis-sur-Coise était en projet et l'objectif de l'indicateur de suivi était de voir naître une station bioGNV. Cet objectif a été revu à la hausse après l'installation de cette première station et le succès retentissant qu'elle a connu, obligeant le propriétaire à changer beaucoup plus rapidement que prévu la taille de sa station,

pour répondre à la forte demande en bioGNV. Ainsi, le nombre de véhicules ravitaillés a largement dépassé l'objectif de l'indicateur de suivi dédié, tout comme le nombre de tonnes distribués à la pompe chaque année, l'objectif spécifique de cette action.

Perspectives et recommandations :

Le projet de deuxième station était bien parti mais l'explosion du prix de l'électricité en septembre 2022 l'a profondément mis à mal. Car pour "fabriquer" du bioGNV, il faut compresser le biogaz à environ 350 bars avec des compresseurs consommant beaucoup d'électricité. A ce jour le projet est en pause, sans incertitude de pouvoir repartir, et rend même incertaine la pérennité de la première station.

Tâche 4 : aucun partenariat n'a été initié mais un garage a formé l'un de ses salariés aux véhicules bioGNV et constitue le garage de référence sur le territoire.

Action 1.1.C : Mettre en place des solutions vertueuses pour le déplacement des agents de la CCMDL



Objectif spécifique :

- Réduire la consommation des transports routiers de 1%/an

Tâches :

- Tâche 1 : Mettre en œuvre des actions pour optimiser les déplacements des agents voire éviter de se déplacer
- Tâche 2 : Plan de remplacement de la flotte de véhicules (intégrant les communes)
- Tâche 3 : Réalisation de formation à l'éco-conduite
- Tâche 4 : Participation au Challenge Mobilité

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Nombre d'actions mises en place à l'attention des agents	0	4	+1	+1	12
80 agents formés à l'éco-conduite	0	0	43	0	80
7 participations de la collectivité au Challenge mobilité (1/an)	1	+1	+1	+1	7
Mise en place du plan de remplacement des véhicules	0	0	0	0	1

La CCMDL s'est équipée de vélos à assistance électrique, qu'elle met à disposition des agents qui en font la demande.

Grâce aux financements de Pend'Aura+, une formation à l'éco-conduite avait pu être organisée pour 43 agents, et avait été appréciée. Aujourd'hui, ces financements n'existent plus et le service mobilité n'a pas le budget pour permettre d'en organiser une nouvelle.

Concernant le plan de remplacement des véhicules, il n'a pas été formalisé mais il y a bien plusieurs véhicules de la communauté de communes qui ont été remplacés et les nouveaux achats réalisés sont des véhicules mixte BioGNV / Essence ou électrique.

La question du partage des véhicules est un sujet relativement sensible au sein de la communauté de communes.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu comme effets positifs d'augmenter le nombre d'équipements de visioconférence, permettant d'éviter un certain nombre de déplacements des agents, mais il est difficile de chiffrer les déplacements qui n'ont pas eu lieu grâce à ces équipements.

Perspectives et recommandations :

La participation des agents au Challenge mobilité est reconduite chaque année, mais certains sites de la communauté de communes sont plus difficiles à impliquer. L'idéal serait d'arriver à faire des animations en amont de la journée, mais là aussi le service mobilité manque de temps.

La communication sur le prêt de VAE pourrait être améliorée, même si le problème du transport des vélos d'un site à l'autre de la communauté de communes peut être un frein.

Action 1.1.D : Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins



Objectif spécifique :

- Faire évoluer les mentalités sur les alternatives à la voiture seule

Tâches :

- Tâche 1 : engager l'élaboration d'un plan de mobilité durable (ciblant prioritairement la vallée de la Brévenne)
- Tâche 2 : mener une réflexion sur l'auto-partage
- Tâche 3 : promouvoir des plans de mobilité des salariés (PDE / PDIE, Challenge mobilité)
- Tâche 4 : réaliser un Schéma Directeur des Modes Actifs / Cyclables sur le territoire
- Tâche 5 : évaluer les solutions et suivre l'évolution de la desserte ferroviaire de la vallée de la Brévenne

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Adoption d'un plan de mobilité durable	0	0	0	0	1
5 réunions menées sur la mise en place de l'autopartage organisées	0	0	0	0	5
5 PDE / PDIE mis en place	0	0	0	0	5
Mettre en place un Schéma de Directeur des Modes Actifs / Cyclables validés par les élus	0	0	0	0,3	1
25 entreprises ayant participé au Challenge Mobilité	1	+2	+0	+2	25
Suivi annuel de l'évolution de la desserte ferroviaire vallée de la Brévenne	1	+1	+1	+1	6

Trois tâches semblent ne pas encore avoir commencé mais sont très dépendantes des avancées du SYTRAL Mobilités, dont les compétences se sont étoffées depuis le 1er janvier 2022 avec la loi d'orientation des mobilités :

- Le service mobilité est en attente du plan développé par le SYTRAL Mobilités pour pouvoir se lancer ensuite dans un plan de mobilité durable.
- Pour les PDE/PDIE, cela dépend aussi du SYTRAL Mobilités, qui devrait dans les années à venir creuser ce sujet

Sur la question de l'autopartage, la CCMDL peut être accompagnée techniquement par SYTRAL Mobilités.

La participation des entreprises au Challenge Mobilité est compliquée. En effet, l'agent avait, une année, mobilisé beaucoup de temps pour les motiver à s'inscrire, mais cela n'avait eu que très peu d'effet sur l'implication des entreprises. Chronophage et donc peu rentable, la démarche n'a pas été renouvelée. Au niveau départemental, l'animation du Challenge était en 2022 portée par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône, en partenariat avec le SYTRAL Mobilités et c'est à eux que revenait la prospection d'entreprises.

Une belle avancée de 2022 est le lancement du Schéma Directeur Cyclable, avec le recrutement d'une personne dédiée et d'un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic du territoire. Fin 2022, le diagnostic était réalisé et partagé avec les élus et le travail sera poursuivi en 2023.

Les animations grand public n'étaient jusqu'en 2022 pas intégrées dans les indicateurs de suivi et de réalisation, mais seront rajoutées à partir de 2023 afin de valoriser ce travail qui sert tout à fait la réalisation de cette action, qui vise à « accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins ». Voici des exemples d'animations menées en 2022 :

- Lancement d'un appel à projets citoyen sur les mobilités actives : 4 projets retenus lors de la première vague en 2022, 15 seront sélectionnés au total
- Un atelier vélo avec deux ateliers chantiers d'insertion auprès des salariés
- Organisation de 9 sessions d'ateliers de « remise en selle » à destination des seniors, avec 21 participants
- Participation à la semaine mobilité d'une commune lors de différents créneaux (quizz, essai de VAE...)
- Soutien à l'organisation d'une journée vélo par et pour les élèves du collège de St Laurent : maniabilité des vélos, sécurité, atelier réparation ...

Perspectives et recommandations :

Le SYTRAL Mobilités travaille main dans la main avec les territoires, ce qui fait que les agents de la communauté de communes sont très sollicités, mais cela permet de suivre finement leurs avancées et de pouvoir construire au mieux la mobilité de demain sur les territoires du Rhône.

Une étude sur l'autopartage est prévue en 2023 pour voir la pertinence d'avancer sur ce sujet.

Les ateliers de remise en selle ont à ce jour surtout visé des seniors, mais le service mobilité se pose la question d'en proposer aussi aux agents de la communauté de communes et de les ouvrir plus largement à la population.

Objectif stratégique 1.2 : Réduire les consommations énergétiques des entreprises industrielles et tertiaires

Action 1.2.A : Créer un programme de diagnostic énergétique et d'accompagnement des industriels dans la réduction de leurs consommations énergétiques



Objectif spécifique :

- Diminuer les consommations de l'industrie de 13%

Tâches :

- Tâche 1 : créer un groupe-projet CCI/CMA/autres pour une cartographie des actions existantes et des acteurs
- Tâche 2 : créer un dispositif opérationnel d'accompagnement des entreprises ciblant annuellement un nombre minimum d'industriels et un nombre minimum d'entreprises accompagnées
- Tâche 3 : contractualiser avec un prestataire(s) de service sur l'accompagnement
- Tâche 4 : définir une stratégie pour les industries + plan de communication (gains éco + bien-être salariés)
- Tâche 5 : mise en œuvre du dispositif

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Cartographie des actions et acteurs existants	0	0	0	0,5	1
Création d'une stratégie et d'un dispositif opérationnel pour l'accompagnement des entreprises	0	0	0	0,5	1
15 diagnostics réalisés auprès des entreprises	0	0	0	0	15
7 passages à l'acte (rénovation, optimisation, équipement...)	0	0	0	0	7

En 2022, des premières réflexions ont eu lieu sur l'accompagnement des entreprises pour les aider à diminuer leurs consommations d'énergie ou à revoir leur process industriel. Pour ce faire, la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et l'ALTE 69 ont été rencontrés afin de formaliser la cartographie des actions et acteurs existants, et de mieux savoir qui fait quoi. Le service économie souhaite organiser un évènement pour mieux guider les entreprises

vers les bonnes structures d'accompagnement et réfléchit à la manière la plus pertinente pour la CCMDL de se positionner, pour éviter les redondances avec ces structures.

Les objectifs de diagnostics réalisés auprès des entreprises et de passages à l'acte ont été revus à la baisse étant donné que les diagnostics motivés et/ou portés par la Communauté de communes n'ont pas encore vraiment commencés.

Perspectives et recommandations :

Les réflexions ouvertes cette année avec le service économie et son vice-président devront être poursuivies en 2023 et 2024. Il convient donc aujourd'hui d'accompagner au mieux les entreprises dans leur projet de transition énergétique en complétant l'offre existante issue de différents acteurs dont l'ALTE, la CCI, la CMA, le Parc Eco Habitat ou la société citoyenne Monts Energies. Ces acteurs proposent une première approche en matière de rénovation thermique des bâtiments ou des pré-études photovoltaïques.

Par ailleurs, le sens de la tâche 4 a été perdu, elle sera donc peut-être abandonnée en 2023.

Action 1.2.B : Etudier les opérations réalisées dans les PME et l'artisanat en valorisant les opérations vertueuses et leurs bénéfices auprès des acteurs



Objectif spécifique :

- Générer un effet levier en communiquant sur les bonnes pratiques

Tâches :

- Tâche 1 : identifier les acteurs performants et les actions exemplaires du tertiaire et de l'artisanat
- Tâche 2 : communiquer sur les résultats de la T1 pour encourager la création de groupes d'acteurs concernés pouvant agir
- Tâche 3 : animer, démarcher, mobiliser les acteurs (groupes d'opportunités sur des thématiques)
- Tâche 4 : définir de nouvelles exigences sur la construction du bâti des entreprises et des commerces et mettre en œuvre un label existant sur la vertu des acteurs

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
15 acteurs performants identifiés	0	0	0	0	15
15 actions de mobilisation et de communication engagées sur ces initiatives	0	0	0	0	15
Nouvelles exigences sur la construction du bâti des entreprises et commerces	0	0	0	0,5	1
Expérimenter la création d'une Zone d'Activités Exemple	0	0	0,5	1	1

Cette action est très en lien avec la précédente et les deux premiers indicateurs de suivi sont dépendants de l'évènement envisagé par le service économie, qui permettra de cibler des entreprises qui ont déjà menés des travaux « vertueux » pour améliorer leur process ou l'enveloppe thermique de leur bâtiment. Une fois ces entreprises ciblées, l'idée sera de réaliser des groupes de pairs afin que les entreprises intéressées par ce type de projet puissent échanger entre elles.

Le cahier des charges de la future Zone d'Activités Exemple de Bellevue à Souzy comptait pour la première fois de nombreux critères environnementaux, comme la mise en place de récupérateur d'eau

de pluie, l'installation de panneaux photovoltaïques obligatoires et à prendre en compte dès la conception du bâtiment, des places de parking désimperméabilisées...

Perspectives et recommandations :

Le « 0,5 » signifie que ces exigences ont été fixées une première fois mais il faudrait qu'elles le soient à nouveau à l'avenir et que le cahier des charges de Bellevue devienne le modèle de base pour les futurs projets.

Objectif stratégique 1.3 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti

Action 1.3.A : Identifier et démarcher les habitants en situation de précarité énergétique pour les sensibiliser et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement MDE (rénovation et écogestes)



Contexte :

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) est notre feuille de route pour 6 ans sur la thématique habitat-logement, dans laquelle nous avons déterminé des orientations et des fiches-actions afin de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages, faire du logement un vecteur de développement des Monts du Lyonnais et développer un habitat performant, économe et durable. Une des actions de ce PLH concerne la lutte contre la précarité énergétique, à travers l'accompagnement des propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration énergétique (PIG, OPAH-RU) et à travers l'animation d'actions de sensibilisation sur les éco gestes.

Objectif spécifique :

- Permettre l'économie de 0,2 GWh/an pour les ménages précaires

Tâches :

- Tâche 1 : rassembler les acteurs logement et précarité
- Tâche 2 : co-élaborer l'action
- Tâche 3 : mise en œuvre
- Tâche 4 : pilotage et analyse

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Organisation d'une réflexion commune avec les acteurs du logement et de la précarité	0	0	1	1	1
150 ménages sous plafond ANAH (revenus modestes à très modestes) accompagnés dans des travaux de rénovation	91	+40	+36	+32	150
60 ménages identifiés en situation de précarité énergétique sensibilisés	0	0	0	0	60

Une première réunion avec les acteurs du logement et de la précarité avait été organisée en 2021.

Un PIG (Programme d'Intérêt Général) était porté à l'échelle du département de la Loire. La communauté de communes des Hauts du Lyonnais avait également porté un PIG de 2013 à 2016. Aujourd'hui la communauté de communes des Monts du Lyonnais en porte un depuis 2022 et anime une OPAH-RU dans le centre bourg de Saint Symphorien sur Coise depuis septembre 2023.

La sensibilisation de ménages en situation de précarité énergétique n'a pas encore été réalisée, outre des campagnes de sensibilisation Facebook mais à destination du grand public.

Voici, fin 2023, les résultats de la réhabilitation énergétique des logements dans le cadre du PIG, qui cible les ménages modestes et très modestes :

OSLO - TABLEAU DE BORD - PIG Monts du Lyonnais

Bilan environnemental des logements rénovés



Urbanis

Date du statut Déposé des projets

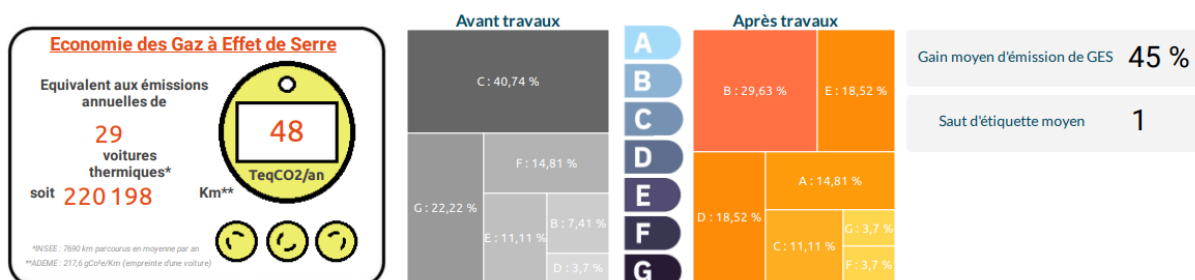
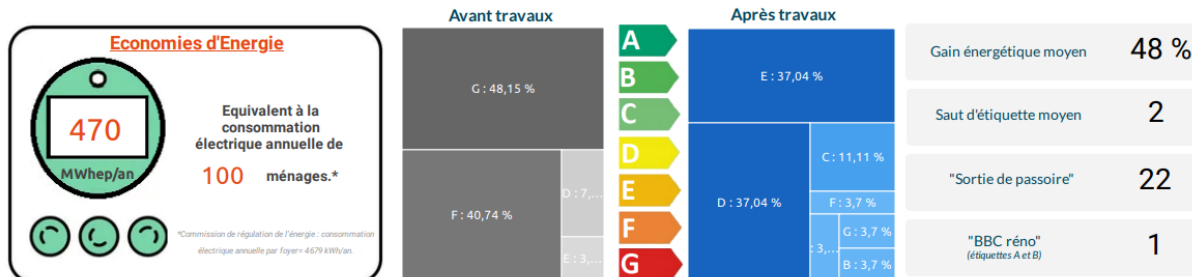
Sélectionner la période

Commune

Type de demandeur

Simulations passées par le statut : Dépôt (1)

Nb de logements analysés
27



Perspectives et recommandations :

En 2024, le service Urbanisme Habitat souhaite acquérir des mallettes écogestes (type B'Watt) à prêter à ces ménages afin qu'ils puissent mieux identifier les sources de consommation d'énergie dans leur logement.

Le service souhaite également reconduire les réunions avec les acteurs intervenant dans le champ social pour échanger sur les questions liées au logement et à la précarité.

Action 1.3.B : Massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques



Objectif spécifique :

- Permettre la réduction de 6,5 kteqCO₂/an et maintenir une stabilité des émissions de particules fines sur le secteur résidentiel

Tâches :

- Tâche A1 : étudier les nouvelles réglementations en matière de chauffage et définir les niveaux d'exigence au travers des constructions
- Tâche A2 : étudier les possibilités d'intégration de ces ambitions en matière de chauffage dans les documents d'urbanisme et/ou au travers des autorisations d'urbanisme (permis de construire)
- Tâche B1 : élaborer un programme d'accompagnement auprès des particuliers pour le remplacement de leur équipement de chauffage obsolète (fioul, propane) ou inefficace (bois-bûche foyer ouvert)
- Tâche B2 : sensibiliser sur la question de la qualité de l'air intérieur pour les différents publics
- Tâche C1 : communiquer sur les nouvelles règles en œuvre (RE 2020) et les dispositifs d'accompagnement (aides en place)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Intégration de 25 nouvelles règles au PLU	0	0	0	X	25
1850 chaudières fioul et propane remplacées	0	0	0	Au moins 133	1850
400 foyers remplacés	0	0	0	?	400
Animations qualité de l'air	0	0	+1	+3	6

Au préalable à l'intégration d'exigences en matière de chauffage dans les documents d'urbanisme et/ou au travers des autorisations d'urbanisme (tâches A1 et A2), les évolutions réglementaires récentes, et notamment la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), ont été étudiées. Il paraît compliqué d'aller au-delà du cadre de la RE2020 dans les règlements de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ce cadre devant obligatoirement être appliqué à tout projet de construction neuve. Les communes couvertes par une carte communale ou régies par le Règlement National d'Urbanisme ne sont pas concernées car les territoires n'ont pas de prise sur les règles d'urbanisme qui s'y appliquent.

Plusieurs indicateurs de suivi s'avèrent finalement inadéquats :

- Il ne semble pas opportun de faire évoluer les PLU, les ménages étant soumis à la réglementation nationale. De plus, la communauté de communes ne peut pas contraindre les habitants à remplacer leur système de chauffage.

- Le nombre de chaudières fioul et propane remplacés est un chiffre difficile à avoir : des remplacements ont lieu chaque année, mais nous n'avons pas de données précises. C'est la même difficulté quant aux foyers ouverts remplacés. Les seules données que nous avons sont celles du CERC avec les gestes subventionnés par MaPrimeRénov depuis janvier 2021 (tableau ci-dessous) mais cela ne permet pas de savoir quel était l'ancien système de chauffage et par quoi il a été remplacé. Voici les chiffres pour l'année 2022 :

	NB GESTES
Equipement	1 292
Pompe à chaleur air / eau	280
Chaudière à granulés	203
Poêle à granulés	201
Poêle à bûches	146
Dépose de cuve à fioul	133
Chauffe-eau solaire individuel	109
Chauffe-eau-thermodynamique	66
Ventilation double flux	55
Chaudière à bûches	32
Chaudière gaz THPE	28
Foyer fermé, insert	12
Chauffage solaire combiné	10
Pompes à chaleur géothermique	9

Sur les animations (tâche B2), la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a par exemple organisé une soirée grand public sur la qualité de l'air intérieur des logements en février 2022, animée par Oïkos. L'objectif étant de :

- Rappeler la réglementation en vigueur
- Sensibiliser aux différents polluants existants
- Donner des solutions pour limiter la pollution intérieure des bâtiments

La même année, l'atelier du Zéphyr a fait une animation grand public sur comment bien se chauffer au bois avec la démonstration de leur « Poelito ».

Des notes d'explication du contenu de la RE2020 (tâche C1) ont été rédigées et diffusées auprès des 32 communes du territoire.

Bien que les conseillers et conseillères du Parc Eco Habitat œuvrent à la diminution du nombre de chaudières fioul et propane et des vieux foyers bois sur le territoire, l'action 1.3.B est évaluée « à problème » à ce jour car nous ne pouvons pas la suivre quantitativement.

Perspectives et recommandations :

Des exemples intéressants d'autres collectivités qui ont mis en place un système d'aides progressives permettant d'encourager la rénovation globale et performante (EcoPass) alimentent les réflexions internes. Cependant, aujourd'hui, les aides d'Etat MaPrimeRénov complexifient la mise en place d'un système de ce type. Une réflexion à poursuivre donc en incluant les aides financières locales portées par la CCMDL.

Action 1.3.C : Poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Éco-Habitat)



Objectif spécifique :

- Permettre la réduction de -13% de consommations à l'horizon 2025 sur le secteur résidentiel

Tâches :

- Tâche 1 : pérenniser les actions de la plateforme de rénovation (atteinte des objectifs, financement, moyens humains...)
- Tâche 2 : réaliser un diagnostic de logement privé dans le cadre du PLH pour la définition des priorités de rénovation
- Tâche 3 : étendre les champs d'actions de la plateforme de rénovation (activité de conseil à partir du cadastre solaire)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Le financement et les moyens humains de la PLRE sont pérennisés	1	1	1	1	1
Réalisation d'un diagnostic logement privé dans le cadre du PLH	0	0,5	1	1	1
3000 ménages accompagnés	461	+456	+604	+622	3000
1670 projets phase travaux	?	+204	?	?	1670
1345 dont en BBC compatible	?	+29	?	?	1345
Etendre le champ d'action de la PLRE aux activités de conseil en photovoltaïque	1	1	1	1	1

2143 ménages des Monts du Lyonnais ont été accompagnés depuis 2019, soit 15% des ménages du territoire (14 417 ménages en 2019 – chiffre INSEE).

Le diagnostic de logement privé a été réalisé lorsque le PIG a été lancé avec une étude pré opérationnelle sur les propriétaires et bailleurs. L'idée était de définir des priorités de rénovation, en termes d'enveloppe thermique et d'adaptation des logements.

Par manque de temps aussi, les données relevées par le Parc Eco Habitat ne sont pas assez précises pour suivre finement les projets accompagnés, savoir s'ils sont en phase de travaux et s'ils sont BBC compatibles. Ces deux indicateurs sont donc finalement impossibles à suivre, et il vaudrait peut-être mieux grâce à l'outil du CERC suivre le nombre d'euros investis ou les gestes financés par MaPrimeRénov'.

Le Parc Eco Habitat est en mesure depuis plusieurs années de répondre aux questions des particuliers sur l'installation de solaire photovoltaïque et est monté en compétence sur la réponse aux entreprises et aux communes depuis le deuxième trimestre 2022 avec l'augmentation du prix de l'électricité.

Perspectives et recommandations :

Malgré l'implantation du Parc Eco Habitat depuis maintenant plus de dix ans sur la communauté de communes et plus d'un ménage du territoire accompagné, il convient de poursuivre la publicité sur ce service, encore parfois méconnu.

Action 1.3.D : Programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énergivores



Contexte :

Porté par l'ALTE 69, l'AMI SEQUOIA a permis de développer un réseau d'économes de flux sur le Rhône dont la Communauté de communes a pu bénéficier. Ainsi, depuis début 2022, un poste est subventionné : cela a permis une vraie prise en charge de cette action.

Objectif spécifique :

- Permettre l'économie de 2 GWh/an sur le bâti public dès 2025

Tâches :

- Tâche A1 : lancer une étude consommation des bâtiments publics énergivores CCMDL et potentiel télégestion
- Tâche A2 : faire adhérer l'ensemble des communes au service CEP
- Tâche B : élaborer un programme pluriannuel d'investissement à la rénovation du patrimoine public (pour la CCMDL)
- Tâche C : développer une charte intercommunale pour l'intégration des conditions d'exécutions et des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (CCMDL et communes) ou utilisation de marchés réservés

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Recrutement d'un CEP pour les 32 communes	5	5	5	22	32
Etude de consommation du bâti public CCMDL	0	0	0	0,3	1
Elaboration du programme pluriannuel d'investissement	0	0	0	0,1	1
Charte intercommunale avec critères environnementaux dans la commande publique	0	0,2	0,2	0,5	1

L'avancée des tâches a connu un coup de boost avec l'arrivée de l'économe de flux, mais plusieurs actions avaient déjà été mises en place auparavant :

- actions de relamping pour du passage au LED chaque année depuis 2020
- identification des bâtiments de la petite enfance faisant face à des surchauffes estivales
- classement des bâtiments des plus énergivores aux moins énergivores avec un état des lieux de chaque site (relevé, analyse des types de chauffage et du fonctionnement de chaque bâtiment) à partir de 2020

L'année 2021 a connu un ralentissement dans les activités à cause de l'arrêt des subventions TEPOS 2, mais l'AMI SEQUOIA a permis de relancer ces tâches l'année suivante. Ce programme durera jusqu'en 2024 et permet d'aider financièrement l'abonnement au logiciel Savee d'Advizeo de suivi des consommations des bâtiments des communes et des bâtiments intercommunaux. Au 31 décembre 2022, il restait encore la majorité des données des bâtiments à rentrer sur la plateforme.

En 2021, il y avait eu une introduction avec le service marchés public des conditions environnementales et adaptées en fonction des chantiers (assainissement, travaux publics...). La charte intercommunale a déjà été expérimentée une fois sur la zone d'activité exemplaire de l'action 1.2.B. mais ne sert pas encore à ce jour de référence pour tous les projets. De plus, malgré l'ajout de conditions environnementales dans les marchés publics, le service rencontre de grandes difficultés à pouvoir suivre si les chantiers respectent ces conditions ensuite.

Les réflexions sur un Schéma directeur immobilier et environnemental (le PPI en serait la dernière partie) ont été amorcées en 2022 mais les élus ne souhaitent à ce jour pas s'engager sur un nouveau plan.

Perspectives et recommandations :

La plateforme Savee permet de suivre finement les consommations des bâtiments pour ensuite les optimiser. Cependant, l'accès à ce service est relativement coûteux, ce qui interroge son utilisation sur le long terme.

Le décret tertiaire oblige la collectivité à se saisir de ces enjeux et le suivi et la réhabilitation des bâtiments ciblés se poursuivra dans les années à venir.

Objectif stratégique 1.4 : Réduire l'énergie grise des produits manufacturés et biens de consommation

Action 1.4.A : Mettre en place les moyens nécessaires au développement d'une matériauthèque sur le territoire



Objectif spécifique :

- Réduire les tonnages de déchets, notamment issus de la construction

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser une étude sur le potentiel de matériaux disponibles
- Tâche 2 : mettre en place les moyens nécessaires à l'émergence de la matériauthèque (foncier, développement des partenariats avec notamment la CCVL)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
250 t. réemployées sur le territoire	0	0	0	37	250
Réalisation des études et partenariats préalable à la mise en place d'une matériauthèque	0	0,2	0,8	1	1
Mise en place d'une matériauthèque sur le territoire	0	0	0	1	1

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'une déchèterie professionnelle et d'une matériauthèque à vocation d'insertion sociale et professionnelle dans l'Ouest lyonnais a été rendu fin d'année 2021. La matériauthèque a vu le jour en 2022, mais sous un format différent que celui prévu initialement puisqu'elle a été créée à l'échelle privée au sein de la Ressourcerie.

Perspectives et recommandations :

La Ressourcerie existe depuis 2011 et est devenu un acteur important sur le territoire en matière de réemploi d'objets et de matériaux. Il faudra suivre l'évolution au bout de la deuxième année de fonctionnement pour voir si l'objectif des 250 tonnes pourra être atteint ou pas, et voir si la CCMDL peut aider la matériauthèque à se développer.

Objectif stratégique 1.5 : Couvrir les émissions de GES résiduelles par la séquestration de carbone dans les milieux naturels

Action 1.5.A : Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire



Objectif spécifique :

- Augmenter de 1500 t eqCO₂/an la séquestration carbone dès 2025

Tâches :

- Tâche 1 : intégrer des trames vertes urbaines aux documents d'urbanisme (plantation et végétalisation dans les opérations d'aménagement)
- Tâche 2 : sensibiliser sur les atouts écosystémiques des haies auprès des acteurs agricoles, des communes et du grand public. Valoriser les haies existantes et les bonnes pratiques d'entretien. Former les acteurs-relais
- Tâche 3 : co-élaborer avec les acteurs agricoles une stratégie de valorisation de la ressource ligneuse du territoire dont les haies : plantation, entretien, récupération et valorisation agricole
- Tâche 4 : former les acteurs (monde agricole, communes et prestataires) aux bonnes pratiques d'entretien des haies
- Tâche 5 : Soutenir les investissements dans du matériel d'entretien des haies adaptés

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Mise en place d'actions de sensibilisation et de formations sur les bonnes pratiques d'entretien	1	+1	+5	+7	6
Elaboration d'une stratégie	0,2	0,5	1	1	1
Tonnage de déchets verts valorisés en agriculture (dont bois de haies)	2618 t (déchetteries)	+3074 t (déchetteries)	+ 2115 t (déchetteries, sept 2021) + 1549 t (plateformes)	Environ +2115t (déchetteries) +1900t (plateformes)	3000 t./an
24 km linéaires de haies plantées par la CCMDL	4	+3,5	+6,5	+3,5	24
30 km de haies plantées par les syndicats de rivières	+5	+6	+8	+1,2	30
5 nouveaux outils achetés sur le territoire (lamiers, sécateurs)	1	1	1	+3	5

La stratégie de valorisation de la ressource ligneuse est aujourd'hui un projet structurant du service agriculture de la CCMDL.

La mise en place de plateformes à partir de 2021 permet d'atteindre les objectifs annuels en matière de valorisation des déchets verts en agriculture. A ce jour, 3 plateformes permettent de recueillir ces déchets et de les valoriser.

Perspectives et recommandations :

L'action est à ce jour bien lancée, avec un travail partenarial entre le service agriculture de la Communauté de communes et les syndicats de rivière du territoire, et devrait se poursuivre dans les années à venir.

Deux nouvelles plateformes pourraient voir le jour et permettraient ainsi d'augmenter encore le tonnage de déchets verts valorisés en agriculture.

Action 1.5.B : Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau



Contexte :

Cette action est mise en œuvre par les syndicats de rivière, le rôle de la CCMDL se limite à son suivi.

Objectif spécifique :

- Préserver la ressource en eau sur le territoire

Tâches :

- Tâche 1 : créer un groupe de travail avec des élus en lien avec la thématique de l'eau afin de développer une stratégie de préservation de la ressource en eau (gestion quantitative et qualitative en lien avec l'ensemble des partenaires et les services de la CCMDL)
- Tâche 2 : mettre en place la stratégie de la ressource en eau définie par le groupe de travail : définition du programme d'actions et de la méthode de suivi, articulation et valorisation des projets menés par chacun...
- Tâche 3 : mettre en œuvre le programme d'actions (zones humides, haies, PENAP, retenues collinaires...)
- Tâche 4 : mettre en avant les bénéfices des actions menées
- Tâche 5 : à travers l'action des syndicats de rivières développer la sensibilisation des écoles du territoire aux actions de préservation
- Tâche 6 : avec les acteurs de la biodiversité (LPO, FRAPPNA, FNE, CREN...), inciter à la mise en place de plans d'actions sur les ENS (Espace Naturel Sensible)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Création d'un groupe de travail pour une stratégie de préservation de la ressource en eau	0	0	0	0	1
Mettre en place un programme d'actions autour de la ressource en eau	0	0	0	0	1
Mettre en place une articulation entre tous les acteurs de la thématique de l'eau	0	0	0	0	1
4 actions de préservation / valorisation en partenariat avec les écoles du territoire	0	1	0	4	4
Mettre en place de plans de gestion d'ENS	0	0	0	0	2

A ce jour, il n'y a pas vraiment de groupe de travail transversal et/ou multi-acteurs sur la question de la gestion de l'eau, d'où les indicateurs à zéro sur plusieurs lignes.

Concernant les interventions en milieu scolaire, le SMAELT était intervenu dans une école du territoire en 2020-2021, et dans deux classes de communes différentes en 2022-2023. Le SYRIBT est quant à lui

intervenir seulement dans deux classes d'une même école en 2022-2023 et ce sont les seules demandes qu'il a reçu dans les Monts du Lyonnais cette année-là. Les élu(e)s du SIMACOISE ont une volonté politique forte d'interventions dans les écoles, et 9 classes en bénéficient chaque année, mais nous ne connaissons pas la répartition des classes suivant les EPCI. Ils reçoivent cependant de nombreuses demandes et priorisent les écoles en fonction de si elles sont engagées dans un programme sur l'eau. Les formats des interventions sont assez variables : 1 demi-journée en classe + 1 demi-journée terrain, 2 demi-journées en classe, ou 2 demi-journées en classe + 1 sur le terrain.

Sur l'année scolaire 2022-2023, deux classes d'une même école ont pu bénéficier d'une intervention des syndicats de rivière (format de deux demi-journées) car ce sont les deux seules classes du territoire qui en ont fait la demande.

Les plans de gestion des deux espaces naturels sensibles (ENS), partagés entre les syndicats de rivière et le service agriculture de la communauté de communes, ne sont pas encore mis en œuvre, aussi car se pose la question de l'intérêt à valoriser ces espaces qui souffriront peut-être d'un regain de fréquentation à la suite de la mise en œuvre de ces plans de gestion.

Perspectives et recommandations :

L'action suit un objectif assez général, et la « préservation de la ressource en eau » est un objectif transversal à plusieurs services : assainissement, agriculture, transition écologique et urbanisme. Les services s'interrogent sur l'éclatement de ce sujet et une réflexion doit être engagée pour permettre une meilleure organisation interne pour le suivi de cette thématique à enjeu.

Nous le savons, les écoles et les classes sont très sollicitées et n'ont que l'embaras du choix dans le type d'interventions auxquelles elles peuvent faire appel. L'eau semble ne pas être un thème prioritaire ces dernières années, il faudra donc peut-être voir sur la deuxième partie du PCAET comment donner plus d'intérêt aux interventions des syndicats de rivière.

La préservation de la ressource en eau, tant sur la partie quantité que qualité, est prise en compte dans les actions des syndicats de rivière et par le service assainissement de la CCMDL, même si les indicateurs de suivi choisis pour cette fiche action n'en rendent pas forcément compte. Il faudra donc voir la pertinence de les garder pour la suite du PCAET.

Quant à la transversalité de cette thématique, multi-services et multi-acteurs, elle pourra être réinterrogée lors d'un prochain COPIL pour voir si elle gagne à être améliorée, par exemple pour réaliser des réunions entre les différentes commissions d'élu(e)s concernées par le sujet de l'eau.

L'enjeu sur la ressource "eau" va devenir un enjeu majeur dans les années à venir et il va nous falloir anticiper autant que possible les tensions à venir sur cette ressource.

Axe 2 : L'autonomie, levier de développement territorial

Objectif stratégique 1 : Développer les énergies renouvelables et de récupération

Action 2.1.A : Soutenir le développement d'une filière solaire photovoltaïque sur le territoire



Contexte :

La CCMDL, dans le cadre de son engagement à devenir un TEPOS – Territoire à Energie Positive, doit augmenter la production en énergies renouvelables sur son périmètre, dont le solaire photovoltaïque. Pour cela, la Communauté de communes travaille auprès des particuliers avec la mise à disposition d'un cadastre solaire, de l'organisation d'ateliers solaires et la montée en compétences des conseillers et conseillères du Parc Eco Habitat sur ce sujet. La Communauté de communes a aussi accompagné la structuration de la société citoyenne Monts Energies et met à disposition aujourd'hui des locaux et du temps agent pour faciliter certaines tâches de la société.

Enfin, suite à l'explosion du prix de l'électricité en 2022, au lancement de l'AMI « Puissance » du SYDER, au projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, le Parc Eco Habitat a développé son conseil en solaire photovoltaïque auprès des entreprises du territoire et des communes.

Il s'agit donc d'un contexte favorable au développement du solaire photovoltaïque depuis un an.

Objectif spécifique :

- Permettre au territoire de développer 14,5 GWh de production d'électricité photovoltaïque en 2025

Tâches :

- Tâche 1 : élaborer et mettre en œuvre une communication sur le cadastre solaire
- Tâche 2 : identifier et sensibiliser les acteurs prescripteurs de l'immobilier : architectes, acteurs de la rénovation et de la construction...
- Tâche 3 : identifier et accompagner les acteurs PV et solaire thermique dans leur montée de compétences : artisans, professionnels... via les acteurs relais
- Tâche 4 : étudier les terrains éligibles pour parcs PV au sol et en ombrières (avec DDT, Monts Energies et Enédis) et communiquer sur ces terrains auprès des acteurs de la filière
- Tâche 5 : favoriser la mobilisation de l'épargne citoyenne pour financer les projets ENR
- Tâche 6 : sensibiliser aux bénéfices de l'autoconsommation

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Communiquer régulièrement sur le cadastre solaire (6 événements)	1	+1	+0	+0	6
10 acteurs de l'immobilier sensibilisés	0	0	0	0	10

10 rencontres avec les acteurs du solaire pour aider à l'émergence de projets / offrir des opportunités vertueuses	2	+2	+3	+0	10
26 actions de sensibilisation aux bénéfices de l'autoconsommation	6	+4	+8	+7	26

Le cadastre solaire avait été bien mis en avant sur les premières années d'utilisation et cela se ressentait sur le nombre de consultations du site puis la communication s'est affaiblie avec les difficultés rencontrées par le prestataire. En effet, nous n'avons plus pu avoir de contacts avec ce dernier après son rachat par une autre entreprise et au premier semestre 2023, le site n'a même plus été accessible.

La sensibilisation des acteurs de l'immobilier ne s'est pas faite pour le moment.

La sensibilisation des particuliers (du territoire et d'ailleurs) est ciblée avec des formations sur l'autoconsommation aidées par du subventionnement LEADER depuis 2018. Ces formations sont quasiment toujours complètes pour le solaire photovoltaïque, il y a un peu moins d'engouement pour le solaire thermique mais les deux sont très appréciées par les participants et les participants viennent de toute la France.

Perspectives et recommandations :

La question du renouvellement du cadastre solaire va être à traiter en 2023, sachant que le SIEL en a déployé un côté Loire (7/32 communes de la CCMDL).

L'outil de formation des ateliers solaires semble à conserver pour les prochaines années étant donné leur popularité.

Les AMI du SYDER et du département (lancé début 2023) ainsi que la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 poussent la Communauté de communes et les communes à mettre la production de solaire photovoltaïque à l'ordre du jour. Avec des sollicitations également sur l'agrivoltaïsme, il semble indispensable pour le territoire de se doter d'une stratégie de développement commune pour encadrer ce développement, et ce dès 2024.

Des indicateurs sur le nombre de communes accompagnées ou la production globale en photovoltaïque sur les Monts du Lyonnais pourraient être rajoutés pour suivre l'évolution concrète de la filière sur le territoire.

L'objectif spécifique de cette action est de produire 14,5GWh supplémentaire d'ici 2025, et les chiffres ORCAE donnent un accroissement d'un peu plus 5 GWh de production entre 2015, année de référence, et 2022. Les efforts seront donc à maintenir et à intensifier pour continuer de développer cette filière à la hauteur de l'objectif du PCAET.

Action 2.1.B : Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire



Objectifs spécifiques :

- Permettre au territoire de développer la production/consommation de bois-énergie à hauteur de 66,2 GWh en 2025 (du fait de la réduction des consommations)
- Augmenter la part d'accroissement annuel prélevé localement

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser un état des lieux de la filière bois et du potentiel de développement
- Tâche 2 : communiquer et sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire au rôle de la forêt et à la nécessité d'une gestion forestière
- Tâche 3 : sensibiliser sur la filière aval (bois d'œuvre, bois énergie...)
- Tâche 4 : accompagner les acteurs pour dynamiser la filière forestière locale

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'un état des lieux de la filière bois	0	0,1	0,75	0,75	1
Mise en œuvre d'un plan de communication sur la forêt	0	0	0	1	1/an
Nombre de nouvelles dessertes aménagées	+1	+0	+0	+1	3
+10% de surface (ha) dans le plan de gestion de l'ASLGF (<i>année de référence : 2018</i>)	888	895	907	913	950
Part d'approvisionnement du Massif des Monts et Coteaux du Lyonnais pour l'alimentation des chaufferies collectives bois du territoire	?	?	?	?	5%
Mise en place d'animations et de sensibilisation autour du bois	1	+0	+2	+3	10

Cette action est très en lien avec l'association Fibois 69 et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui nous accompagnent sur la communication auprès des propriétaires forestiers et plus largement auprès du grand public avec des animations tout au long de l'année. Un premier plan de communication a été réalisé et mis en œuvre en 2022, après plusieurs années sans et l'objectif est de pouvoir le renouveler chaque année. De plus, l'état des lieux sur la filière bois du territoire vise à

dynamiser ensuite la filière bois d'œuvre pour ensuite dynamiser la filière bois-énergie. Cependant, nous sommes conscients de l'augmentation du coût du bois d'œuvre et du frein que cela peut représenter pour le développement de la filière (et par conséquent de celle du bois énergie aussi).

En 2021, deux ans après le lancement du PCAET, la moitié de l'objectif concernant l'augmentation de la surface dans le plan de gestion de l'ASLGF était atteinte. Cette évolution est encourageante pour l'atteinte de l'objectif de +10% de cette surface.

Perspectives et recommandations :

La CCMDL manque encore d'un état des lieux précis sur l'alimentation des chaufferies collectives bois du territoire : cela constitue un vrai enjeu pour ensuite pouvoir travailler avec les communes sur leur approvisionnement. Cela afin soit de pouvoir constituer des groupements d'achat, soit de renforcer la filière d'approvisionnement local.

Action 2.1.C : Animer et développer les énergies renouvelables thermiques sur les secteurs public et privé



Contexte :

En mars 2022, la CCMDL s'est engagée avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien auprès de l'ADEME pour trois ans avec un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR). Ce contrat vise toutes les structures ayant un numéro de SIRET (communes, associations, entreprises...) et leur permet de bénéficier d'une aide financière pour réaliser une étude et pour l'installation de système de chauffage au bois, géothermique, avec du solaire thermique ou pour la création ou l'extension d'un réseau de chaleur. L'enveloppe financière de ce projet est de 3,6 millions d'euros et sur le territoire de ces deux EPCI, l'objectif est de produire 8,6 GWh/an de chaleur renouvelable.

Objectif spécifique :

- Permettre au territoire de développer la production d'ENR thermiques à hauteur de 92,3 GWh/an

Tâches :

- Tâche 1 : recenser les projets de changement de chaudière ou potentiels réseaux de chaleur renouvelable pour créer une grappe de projets éligible au contrat de développement ENR thermiques
- Tâche 2 : encourager et accompagner à la réalisation des projets EnR thermiques sur le patrimoine public en ouvrant les projets pour plus d'ampleur et de mixité
- Tâche 3 : s'assurer de la bonne livraison des projets et de leurs performances
- Tâche 4 : réaliser un plan de communication et le mettre en place (ambition territoire, exemplarité, aides pour autres acteurs)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Recensement des potentiels ENR thermiques sur le territoire	0	0,2	1	1	1
Plan de communication	0	0	0	0,5	1
Nombre de projets accompagnés	0	0	0	5	30
Production de chaleur renouvelable	0	0	0	+0,2	3,5 GWh

Le recensement des projets potentiels ENR thermiques a été réalisée pour la candidature au Contrat de chaleur renouvelable et sert de base pour développer les projets. Néanmoins, ce recensement ne

prend en compte que le potentiel dans le secteur public, ce qui laisse un potentiel non négligeable de développement des EnR thermiques dans le secteur privé.

La communication a commencé à s'organiser depuis le lancement du CCR avec la création d'une plaquette diffusée aux communes lors des conseils municipaux ou aux entreprises lors par exemple de la présentation du CCR au Club d'Entreprises des Monts du Lyonnais. Cependant, cette communication pourrait être renforcée.

La première année du CCR a vu 5 projets être déposés auprès de l'ADEME, dont 3 études, qui devraient se concrétiser en 2023. Le réseau de chaleur à Montrottier n'étant pas encore opérationnel, seule la chaudière de la mairie de Coise a pu commencer à produire cet hiver, d'où la faible production en 2022.

Perspectives et recommandations :

Le CCR suit son cours en termes d'objectifs avec de gros projets structurants comme le réseau de chaleur en cours de construction à Montrottier, mais ce contrat vise aussi à aider de plus petits projets qui auparavant ne pouvaient pas être aidés. Pour cela, un effort sur la communication est à réaliser, avec la création d'une page dédiée sur le site de la CCMDL et d'un travail plus riche avec le service économie ou agriculture par exemple.

Le CCR devrait connaître une avancée importante avec la validation du réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise en 2023 et permettre d'assurer l'atteinte de l'objectif annuel du CCR. Une vigilance devra cependant être apportée sur le nombre de projets accompagnés, ainsi que de veiller à la diversification des énergies aidées : le CCR doit aider au développement de la géothermie et du solaire thermique sur le territoire.

Action 2.1.D : Affiner le potentiel éolien



Contexte :

Une pré-étude, confirmée par la carte du potentiel éolien de l'ORCAE (« Profil climat air énergie » de la Communauté de communes de 2023), permet de distinguer trois petites zones avec un potentiel de développement éolien.

A ce jour cependant, les élus des communes concernés sont opposés à un projet éolien sur leur commune ou ont abandonné l'idée à la suite de contestations citoyennes malgré des efforts faits par le précédent chargé de mission PCAET pour échanger avec les habitant(e)s pour présenter la filière, répondre aux idées reçues et présenter le potentiel de la commune. A savoir, lors des présentations CEPOS en conseil municipal, certains élus ont fait part de leur surprise que ces projets ne soient pas concertés à l'échelle de la communauté de communes et seraient ouverts à une réflexion sur le sujet, compte-tenu des objectifs TEPOS ambitieux.

Objectif spécifique :

- Permettre au territoire de développer la production d'électricité éolienne pour générer de la production verte d'électricité et des revenus durables aux communes

Tâche :

- Tâche 1 : réalisation d'une étude de potentiel éolien mobilisable à court et moyen terme (incluant préconisations en matière d'intégration paysagère et géobiologique)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'une pré-étude de potentiel	1	1	1	1	1
Réalisation d'une étude de potentiel	0	0	0	0	1

Suite au refus des communes ciblées par la pré-étude de potentiel, cette dernière n'a pas été suivie de la réalisation d'une étude plus poussée du potentiel.

A ce jour, l'éolien n'est plus vraiment un sujet sur la Communauté de communes.

Perspectives et recommandations :

Certains élus ayant émis leur surprise lors de la présentation des objectifs TEPOS/CEPOS en conseil municipal que le sujet éolien soit resté un sujet à l'échelle de chacune des communes concernées et pas à l'échelle de la CCMDL, cela pourrait être intéressant de relancer le sujet et de mettre toutes les

communes autour de la table. En effet, étant donné le rapport de production entre le solaire photovoltaïque et l'éolien, l'atteinte des objectifs TEPOS sera plus certaine si un parc éolien est installé sur le territoire et cela pose question de se priver de cette énergie. Pour rappeler les études citées dans la première partie de ce bilan, deux études de perspectives énergétiques (H3C en 2012 et Auxilia en 2017) ont montré qu'il est quasiment impossible d'atteindre l'équilibre énergétique en 2050 sans éolien.

Action 2.1.E : Coordonner le développement des réseaux énergétiques



Objectif spécifique :

- Amener à une planification énergétique territoriale en facilitant les échanges avec les acteurs des réseaux

Tâches :

- Tâche A1 : cartographier des réseaux gaz et chaleur
- Tâche A2 : rédiger un document de synthèse et communiquer à destination des opérateurs de l'aménagement et de l'habitat, en lien avec l'élaboration des PLU
- Tâche B1 : identifier les forces et faiblesses du réseau électrique pour le bon développement des équipements ENR électriques, en collaboration avec les SDE
- Tâche B2 : faire le lien avec la feuille de route des travaux de renforcement du réseau électrique prévue par les SDE et Enedis
- Tâche B3 : identifier des zones prioritaires ou non-prioritaires avec les développeurs EnRé, les SDE et Enedis (ex : objectifs en nombre et en puissance à raccorder au réseau / an)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'une cartographie des réseaux de gaz et de chaleur	0	0,5	0,5	0,5	1
Document de synthèse et de communication à destination des opérateurs de l'aménagement et de l'habitat en lien avec les PLU	0	0	0	0	1
Cartographie des zones prioritaires et non-prioritaires sur le réseau électrique	0	0	0	0	1

Concernant la cartographie des réseaux gaz et électricité, ils ont été intégrés à QGIS en début de PCAET.

Pour cette première partie du PCAET, côté Rhône, il n'a pas été possible de suivre les projections de travaux de renforcement des lignes électriques dû à l'absence de contrat de concession entre Enedis et le SYDER.

Cette action a été pensée pour anticiper les besoins réseaux dans la perspective de développement des énergies renouvelables. Cependant, après trois de PCAET, il semble difficile de mettre en œuvre cette action. La communauté de communes a peu de leviers pour que ces tâches avancent, cela relève plutôt de la compétence des autorités concédantes (SYDER et SIEL).

Perspectives et recommandations :

Le SYDER et Enedis ont signé le contrat de concession fin 2023, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024, pour une durée de 25 ans. Ce contrat précise notamment qu'Enedis s'engage sur « le déploiement et la planification des EnR ». Un contrat similaire a été signé entre le SYDER et GRDF sur 20 ans, et prévoit un certain nombre de dispositions pour développer le gaz vert.

Nous pourrions demander au SYDER le rapport annuel de l'état du réseau pour être plus attentifs aux travaux prévus à 2/3 ans, afin d'anticiper d'autres projets comme un réseau de chaleur avec plus de capacité par exemple.

Action 2.2.A : Développer une offre touristique durable



Objectif spécifique :

- Créer de l'écotourisme sur les Monts du Lyonnais

Tâches :

- Tâche 1 : rencontrer les acteurs du tourisme pour comprendre les enjeux, besoins, initiatives et interroger sur la faisabilité de la rénovation énergétique du parc d'hébergements touristiques
- Tâche 2 : rénover le village vacances L'Orée du Bois (DD)
- Tâche 3 : concevoir des solutions d'accessibilité du territoire par des moyens écologiques pour les touristes
- Tâche 4 : promouvoir le tourisme vert (fermes pédagogiques, etc.)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Rencontre avec les acteurs du tourisme	0	0	0	0	1
Rénovation du village de l'Orée du bois	0	1	1	1	1
Conception de solution d'accessibilité durable	0	0	0	0,5	1

Dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable, une rencontre était prévue avec les acteurs du tourisme afin de leur présenter cette aide. La soirée aurait aussi permis de parler de solaire photovoltaïque et du Fonds Tourisme ADEME. Cependant, n'ayant reçu que deux inscriptions, la soirée a été annulée et des rendez-vous ont été proposés aux inscrits.

La rénovation du Village Nature « L'Orée du Bois » a fait partie des actions phares de la commune de St-Martin-en-Haut. Ainsi, cet ancien centre Pierre & Vacances a été complètement rénové. Aujourd'hui, les résultats sont là pour confirmer les baisses des consommations énergétiques du lieu et la forte fréquentation du site font de ce projet un projet véritablement vertueux sur la CCMDL.

La notion d'« accessibilité durable » définit le fait de venir sans voiture dans les Monts du Lyonnais et de pouvoir bénéficier des points d'intérêt touristique. L'office de tourisme inclut dans ses supports de communication le recensement de toutes les possibilités de choses à faire sans voiture. Il propose aussi désormais des séjours sans voiture autour de St-Symphorien-sur-Coise et St-Laurent-de-Chamousset, accessibles en cars depuis Lyon.

Perspectives et recommandations :

Il serait intéressant de reproposez une rencontre pour essayer de toucher la cible des acteurs du tourisme et leur transmettre des informations sur l'intérêt de rénover, installer des panneaux PV, les aides disponibles etc. Cependant, les agents indiquent rencontrer de grandes difficultés à animer ce réseau avec des rencontres.

Les propositions d'activités sans voiture sont pleinement alignées avec la philosophie du territoire et de la nouvelle directrice de l'office de tourisme intercommunal. De plus, ce type de demande a explosé sur les salons type « Salon du Randonneur ». Ainsi, depuis 2018 la stratégie de communication touristique est tournée sur une « échappée douce » et le ressourcement. Les actions de l'office de tourisme vont donc continuer d'aller dans le sens d'un tourisme durable, avec par exemple une réflexion en cours sur le cyclotourisme.

Objectif stratégique 3 : Elaborer une stratégie alimentaire et agricole favorisant les circuits courts alimentaires

Action 2.3.A : Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires



Objectifs spécifiques :

- Augmenter la part de consommation locale
- Assurer une part de produits à destination locale (agglomérations incluses)

Tâches :

- Tâche 1 : identifier et comprendre les besoins de l'offre et de la demande pour le développement des circuits de proximité
- Tâche 2 : co-élaborer une stratégie alimentaire (Projet Alimentaire Territorial) permettant l'émergence d'initiatives privées et publiques pour la construction de systèmes alimentaires durables
- Tâche 3 : mettre en œuvre la stratégie
- Tâche 4 : se rapprocher des grands bassins de consommation

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Rapprochement avec les grands bassins de consommation	0	0,5	1	1	1
Elaboration d'un projet d'alimentation territoriale	0	0,2	0,3	0,6	1
3 projets privés accompagnés	0	2	3	3	3
Nombre d'acteurs de la restauration collective accompagnés pour développer la démarche d'approvisionnement local	0	0	0	0	15

La CCMDL s'est dotée d'un agent pour lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT). La CCMDL a été lauréate d'un appel à projets pour lancer ce PAT en 2021, pour un démarrage en 2022 avec la réalisation du diagnostic.

Elle est régulièrement en contact avec les grands bassins de consommation que représentent les agglomérations de Saint-Etienne et Lyon, et des réunions inter-PAT sont organisées sur les départements (42-69) afin de gagner en cohérence dans les actions et les réflexions.

Perspectives et recommandations :

En plus de drives de producteurs qui se sont lancés sur deux communes, la communauté de communes continue d'accompagner des projets privés comme l'agrandissement d'une entreprise de transformation ou la mise en place d'une plateforme logistique pour rassembler les paniers de légumes qui partent à Lyon.

La finalisation du PAT avec la rédaction d'un programme d'actions et de la stratégie devrait avoir lieu en 2023/début 2024. L'accent sera ensuite mis sur la restauration collective car la communauté de communes a un ratio bien en deçà de la moyenne nationale en matière de cantines gérées en régie directe.

La définition du terme « local » sera également au cœur de futurs échanges rassemblant dans l'idéal les commissions d'élus dédiées à l'agriculture et à la transition écologique, puisque la loi EGALIM n'en donne pas et qu'il est crucial de partager une définition commune dans le cadre de la mise en place du PAT.

Objectif stratégique 4 : Développer l'économie circulaire

Action 2.4.A : Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs



Objectif spécifique :

- Réduire le poids des déchets ménagers de 11% : passer de 6000 t. à 5340 t.

Tâches :

- Tâche 1 : mettre en place une solution territoriale de réduction des ordures ménagères produites par les ménages à travers la simplification du tri (sensibilisation, proximité, accessibilité, amélioration du niveau de service, facilitation des consignes...)
- Tâche 2 : déployer des solutions de réduction des déchets auprès de publics cibles : citoyens, entreprises, restauration collective, agriculteurs (prioriser les CUMA cf. G12E), agents de la fonction publique territoriale, commerçants
- Tâche 3 : encourager la collecte de biodéchets sur le patrimoine public, notamment à travers des composteurs sur les bâtiments intercommunaux
- Tâche 4 : intégrer aux événements publics et sportifs des dispositifs de tri des déchets

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Mettre en place une solution territoriale de réduction des ordures ménagères	0	0	0,5	1	1
Mettre en œuvre 15 actions de prévention des déchets auprès de publics cibles	0	+3	+5	94 classes rencontrées / 3 établissements qui ont adopté les consignes de tri du territoire	15
Mettre en place des composteurs sur les bâtiments intercommunaux	0	0	0	0	1

En 2021, une première étape de la réduction des ordures ménagères a été mise en place avec une extension des consignes de tri aux emballages plastiques, poursuivie en 2022 avec la possibilité de mettre au tri tous les papiers. Aujourd'hui, tous les emballages peuvent être mis dans la poubelle jaune.

Pour la prévention auprès de publics cibles, les élus ont souhaité prioriser les interventions en milieu scolaire avec le recrutement d'une chargée de sensibilisation déchets sur la moitié de son temps. En 2022, quasiment une centaine de classes ont été rencontrées mais seuls 3 établissements ont adopté de manière pérenne les consignes de tri du territoire sur cette première année de sensibilisation.

Voici les chiffres sur les poids des ordures ménagères, en tonnes et par année :

2019	2020	2021	2022
6022	5758	5763	5365

L'objectif de cette action est de réduire le poids des ordures ménagères à 5340t d'ici 2025. Cet objectif est atteint dès 2023 (5 009 t), ce qui est encourageant. Le développement de composts sur le territoire devrait permettre d'aller au-delà de cet objectif puisqu'on sait que les biodéchets représentent environ 1/4 des sacs noirs.

Perspectives et recommandations :

La collectivité devant proposer une solution pour la gestion des biodéchets à partir du 1er janvier 2024, le service déchets a étudié la solution la plus adaptée à notre territoire. Cela devrait permettre de réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères et se traduire notamment par la mise en place de composteurs collectifs dans les communes et sur les bâtiments intercommunaux. Une caractérisation d'ordures ménagères a été réalisée il y a quelques années, il sera intéressant d'en reconduire une à partir de 2026 par exemple pour voir les effets de cette politique à venir.

Par ailleurs, le traitement des déchets des professionnels est également un pan important des réflexions menées au sein du service déchets.

Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été validé en 2023 et devrait permettre de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

Axe 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique

Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité de l'air

Action 3.1.A : Limiter le brûlage des déchets verts



Objectif spécifique :

- Augmenter de 1000t la quantité de déchets verts déposés en déchetteries et dans les plateformes de broyage (2 500t à 3 500t).

Tâches :

- Tâche 1 : Sensibiliser les communes sur les sources de pollution et les leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'air (retour d'expérience de Meys, etc.)
- Tâche 2A : Sensibiliser les écoles sur la gestion des déchets dont le brûlage des déchets verts
- Tâche 2B : promouvoir et financer les broyeurs et les composteurs à l'attention des particuliers
- Tâche 3A : inciter à l'achat groupé de broyeurs à destination des agriculteurs
- Tâche 3B : Mener une expérimentation de plateformes de broyage en lien avec les paysagistes, les agriculteurs, les particuliers et les communes

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Réaliser un document de sensibilisation sur la qualité de l'air à l'attention des communes (infographie idées reçues)	0	0	0	0	1
Financer des broyeurs de déchets verts et composteurs et les promouvoir	1	+1	+1	+1	7
Mettre en place 3 plateformes de broyage	0	0	2	3	3

Afin de limiter le brûlage des déchets verts, la communauté de communes propose une aide financière pour l'achat de composteurs et met à disposition de ses communes deux broyeurs à végétaux, utilisés lors de matinées de broyage, appréciées par les habitants.

La sensibilisation des écoles sur la gestion des déchets dont les déchets verts, définie en début de PCAET, a donc été mise en œuvre sur la partie tri des déchets, mais l'axe des déchets verts ne nous paraît finalement plus pertinent à exploiter auprès des scolaires.

Les trois plateformes de broyage « fixes » ont pu être créées depuis le début du PCAET et participent à l'utilisation du broyat sur les fermes du territoire.

Perspectives et recommandations :

Il y a moins de brûlages de déchets verts qu'auparavant mais cela mériterait peut-être de refaire une information aux maires, par exemple via les DDT.

De manière générale, parce que les Monts du Lyonnais ne sont pas soumis à un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) la qualité de l'air est une thématique moins traitée dans ce PCAET et peu d'actions sont mises en place directement en lien avec ce sujet. Ce volet pourrait être renforcé sur la suite du plan climat.

Action 3.2.A : Communiquer sur le bâti durable : Mobiliser les professionnels, sensibiliser les étudiants, valoriser les filières



Objectif spécifique :

- Sensibiliser au bâti durable.

Tâches :

- Tâche 1 : identifier les acteurs de la construction et de l'habitat intervenant sur le territoire, et les besoins pour resserrer les liens et apporter les infos en tant que relais
- Tâche 2 : intervenir auprès de la MFR de St Symphorien sur Coise sur le bâti durable
- Tâche 3 : établir deux fois par an le programme des rencontres professionnelles notamment en valorisant les réalisations vertueuses
- Tâche 4 : Charte Parc Eco Habitat pour les entreprises

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
6 cartographies des acteurs locaux de la construction et de la rénovation mise à jour annuellement	1	+1	+1	+1	6
10 interventions auprès de la MFR	0	0	1	10	10
12 rencontres professionnelles réalisées	3	+4	+3	+1	12
Création d'une Charte du Parc Eco Habitat	0	0,5	0,5	0,5	1

Chaque année et au fil de l'eau, la liste des acteurs locaux de la construction et de la rénovation est mise à jour au Parc Eco Habitat afin que les informations données aux particuliers soient les plus à jour possibles.

La MFR a particulièrement sollicité des interventions cette année sur l'énergie, avec un passage dans toutes les classes de CAP et dans des classes de 2e année de Bac Pro.

Des réflexions sur la Charte du Parc Eco Habitat ont eu lieu mais ont abouti à l'abandon de ce projet.

Perspectives et recommandations :

La mission initiale du Parc Eco Habitat de communication sur le bâtiment durable est encore d'actualité aujourd'hui et il semble important de poursuivre cette action de diffusion auprès des futurs professionnels et des acteurs déjà implantés sur le territoire.

Objectif stratégique 3 : Agir sur l'urbanisme opérationnel et réglementaire pour améliorer la résilience énergétique et climatique

Action 3.3.A : Expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique...



Objectifs spécifiques :

- Faire des Monts du Lyonnais un territoire exemplaire
- Adapter les communes au changement climatique

Tâches :

- Tâche 1 : identifier 2-3 communes-test volontaires, aux documents d'urbanisme en révision, avec des opérations et/ou sites à enjeu
- Tâche 2 : étudier des retours d'expériences françaises
- Tâche 3 : accompagner les communes-test dans l'intégration des règles d'urbanisme durable dans leurs documents
- Tâche 4 : intervenir auprès des autres conseils municipaux pour présenter l'ambition de la CCMDL et les possibilités de modification des documents (incluant les éco-quartiers)
- Tâche 5 : former les agents du service urbanisme et TEDD à ces notions
- Tâche 6 : réaliser un guide à l'attention des communes de la CCMDL

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
2 communes « test » identifiées et accompagnées	0	0	0	1	2
4 formations agents urbanisme et TEDD aux notions de DD à travers l'urbanisme	0	0	0	0	4
Rédaction d'un guide à l'intention des communes	0	0	0	0	1
32 interventions dans les conseils municipaux	0	0	0	0	32

Tâches 1, 3 et 6 : Une première commune « test » a été choisie : Maringes (dans le département de la Loire), qui est en cours de révision de son PLU, en phase de diagnostic, mais sans avancée significative en 2022.

Le premier indicateur de suivi est en lien avec le guide à l'intention des communes, et avec le premier indicateur de suivi de l'action 3.3.B. Ce guide a pour ambition d'être un « cahier pédagogique », en lien avec la tâche 2 de l'action 3.3.B. Le bureau d'études qui accompagne Maringes pour son PLU va « tracer » la manière de travailler pour fournir de la matière pour le futur guide aux communes.

Tâche 4 : Plutôt que des interventions à proprement parler dans les conseils municipaux, des rappels sont faits tout au long des procédures d'évolution de leur document d'urbanisme et que le sujet est déjà un peu lancé.

Perspectives et recommandations :

La deuxième commune est à choisir sur le Rhône, en fonction des opportunités (projets d'évolution de PLU et volonté communale) (tâche 1).

Le travail de parangonnage doit être conduit (tâche 2)

Les formations des agents Urbanisme Habitat et Transition Ecologique aux notions de développement durable à travers l'urbanisme (tâche 5) paraît moins pertinente aujourd'hui.

Globalement, des réalisations vertueuses en matière d'urbanisme existent malgré tout, et pourraient être mieux valorisés par exemples via des présentations en commission Urbanisme-Habitat-Transport ou lors de soirées « CEPOS, c'est possible ! ».

Action 3.3.B : Végétaliser et accompagner la végétalisation des centres-bourgs



Objectif spécifique :

- Adapter les communes aux effets du changement climatique

Tâches :

- Tâche 1 : sensibiliser sur le végétal en milieu urbain, public comme privé (participation citoyenne nécessaire à définir)
- Tâche 2 : intégrer aux documents d'urbanisme des obligations et des incitations pour intégrer du végétal : à faire sur 2 communes-test
- Tâche 3 : réaliser des projets et des opérations de végétalisation, de ruissellement en ville en lien avec l'imperméabilisation des sols (communes-test prioritaires)
- Tâche 4 : organiser un échange entre communes sur la gestion raisonnée des espaces publics en prenant l'exemple de Chambost-Longessaigne voire encourager à l'utilisation de matériel adapté.

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
2 communes-test identifiées pour intégrer des dispositifs aux documents d'urbanisme	0	0	0	1	2
Tenue d'un temps d'échange entre communes sur la gestion raisonnée des espaces publics	0	0	0	0	1
6 projets de végétalisation et d'atténuation du ruissellement réalisés	0	0	0	0	6

Le premier indicateur est en lien avec l'action 3.3.A.

Il peut être difficile de suivre si des projets de végétalisation et d'atténuation du ruissellement ont été réalisés sur les communes des Monts du Lyonnais mais St-Symphorien-sur-Coise, Ste-Foy-l'Argentière et St-Martin-en-Haut par exemples ont prévu des travaux en ce sens. Un recensement des projets a été entamé avec les élus de la commission Urbanisme-Habitat-Transport.

Perspectives et recommandations :

Il existe une formation CNFPT sur le fleurissement à destination des agents techniques communaux, sur lequel le service voirie pourrait communiquer (tâche 4).

Action 3.4.A : Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques



Objectifs spécifiques :

- Permettre une baisse des émissions agricoles de l'ordre de 5% à horizon 2025 (à activité constante).
- Permettre la réduction des émissions d'ammoniac (qualité de l'air) de 10% d'ici 2025.

Tâches :

- Tâche 1 : Sensibiliser et informer les agriculteurs les agriculteurs sur l'empreinte carbone de l'agriculture, notamment via la réalisation de diagnostics cap2er permettant de faire un état des lieux de leur système d'exploitation via l'estimation de son empreinte carbone et la préconisation d'actions
- Tâche 2 : Encourager la formation des agriculteurs aux pratiques agroécologiques ; soutenir les collectifs d'agriculteurs notamment les GIEE (Groupement d'intérêt écologique et économique)
- Tâche 3 : Valoriser et diffuser les pratiques agroécologiques du territoire en partageant le travail des collectifs
- Tâche 4 : former les acteurs agricoles sur la gestion durable des systèmes herbagers et le développement de systèmes pâturant

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Nombre d'états des lieux d'exploitations réalisés grâce à l'outil CAP2ER	8	+6	+5	19/20	20
Nombre de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sur le territoire	3	3	5	3 actifs + 2 labellisés	6
Nombre de journées de diffusion organisées par an sur le territoire	1	+1 (2/7)	+3 (5/7)	+0 (5/7)	7
Nombre d'exploitations engagées dans un dispositif PSE (Paiement pour services environnementaux)	0	0	70	70	50
Nombre de collectifs travaillant sur un pâturage	3	3	3	3	3
Animations de sensibilisation des acteurs agricoles sur la gestion durable des pâturages	1	+0	+3	+0	7

Le dispositif du PSE est une action du syndicat de rivière du Simacoise.

L'objectif est d'avoir une fois par an une journée de diffusion de pratiques agroécologiques et une animation de sensibilisation des acteurs agricoles sur la gestion durable des pâturages.

L'outil CAP2ER s'est arrêté en 2022, l'objectif des 20 diagnostics a été quasiment atteint.

Perspectives et recommandations :

Après trois ans de PCAET, deux indicateurs de suivi apparaissent moins pertinents :

Se concentrer sur les GIEE peut être réducteur car il existe d'autres types de collectifs, qui ne sont pas comptabilisés dans cette action du PCAET

Idem pour l'accent mis sur le pâturage alors que d'autres pratiques peuvent être intéressantes à mettre en avant

Une redéfinition de ces indicateurs pourra donc être envisagée sur la deuxième partie du PCAET.

Action 3.5.A : Renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux



Objectif spécifique :

- Améliorer la qualité des eaux du territoire et la sensibilisation à cette ressource

Tâches :

- Tâche 1A : recenser les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitements.
- Tâche 1B : Identifier les causes des rejets non-domestiques et accompagner les entreprises dans la mise en place de solutions
- Tâche 2 : informer et accompagner les élus aux enjeux de la qualité des eaux et des milieux (fonctionnement, leviers réglementaires, sensibilisation...) par le biais des syndicats de rivières
- Tâche 3 : sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux et solutions pour un accompagnement des nouvelles entreprises
- Tâche 4 : sensibiliser le grand public aux enjeux sur l'eau

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Recensement des sources potentielles de pollution des schémas directeurs de l'assainissement	9	+9	+9	+9	29
Diagnosics entreprises	0	0	20	+20	60
Diagnosics des services publics (gendarmerie, service technique, déchetterie...)	0	0	3	+3	10
Actions de sensibilisation des 32 conseils municipaux	0	0	0	0	32
5 actions pour sensibiliser élus et techniciens sur l'accompagnement des entreprises	0	0	3	0	5
4 actions de sensibilisation des citoyens	0	0	0	0	4

Les 29 recensements des sources potentielles de pollution signifient que toutes les communes des Monts du Lyonnais auront vu leur schéma directeur d'assainissement renouvelé.

Les diagnostics des entreprises ou des services publics visent à régulariser des situations problématiques. A savoir, l'objectif des 60 diagnostics en entreprise est fixé par l'Agence de l'Eau, avec 20 diagnostics et 10 régularisations par an sur trois ans à réaliser.

La sensibilisation auprès des conseils municipaux se fait lors de la commission dédiée à l'assainissement et via la mise à jour des schémas d'assainissement auprès de chaque commune, mais sans que cela prenne forcément la forme d'une « action de sensibilisation » au sens propre.

Perspectives et recommandations :

L'indicateur de suivi sur la « sensibilisation des élus et des techniciens sur l'accompagnement des entreprises » est finalement peu pertinent car aujourd'hui cela ne semble pas être un des enjeux de cette action, même si les entreprises sont accompagnées dans la gestion de leurs rejets non domestiques.

Aujourd'hui au niveau de la CCMDL il n'y a pas ou peu de sensibilisation. Nous comptons sur d'autres structures pour le faire, comme les syndicats de rivières. Un meilleur suivi du travail des syndicats pourra être réalisé sur la deuxième partie du PCAET. En effet, si nous nous référons par exemple aux scénarios ADEME 2050, l'enjeu de l'eau, au sens large, va devenir une priorité dans les années à venir.

Axe stratégique 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial

Action 4.1.A : Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance



Objectif spécifique :

- Renforcer les liens avec les acteurs locaux du territoire.

Tâches :

- Tâche 1 : créer le plan de communication transversal tous les ans en lien avec le projet de territoire
- Tâche 2 : déployer le plan de communication : sollicitation du réseau de partenaires, création de supports, événementiel...
- Tâche 3 : renforcer le réseau de partenaires (prise de contact directe avec les chargés de communication...)
- Tâche 4 : fournir un kit de communication (flyers, logos, dossier de presse...) auprès des partenaires pour les animations de la CCMDL
- Tâche 5 : afficher une stratégie TEPOS claire à travers une communication large et une identité visuelle en lien avec celle de la Communauté de Communes
- Tâche 6 : accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens de la transition notamment sur la question de l'investissement local
- Tâche 7 : lors du lancement des différentes actions du programme d'actions du PCAET, définir les modalités de gouvernance et l'association du citoyen et des structures représentant la société civile

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Plan de communication transversal annuel en lien avec le projet de territoire	0	0	0	0	4
Elaboration de la stratégie de communication transversale	0	0,5	0,5	0,5	1
Renforcer le réseau de partenaires	0	0	0	0	1
Création d'un kit de communication	0	0	0	0	1
Multiplier par 4 le nombre de personnes touchées par les actions de transition écologique à travers les réseaux sociaux	42 249 abonnés	16 944 (+ 7710 payée) 442 abonnés	15604 (+ 26 145 payée) 632 abonnés	?	1000 abonnés

Refonte du site internet du Parc Eco-Habitat pour améliorer la sensibilisation et le rayonnement des actions	0	1	1	1	1
Augmenter de 100% le nombre de particuliers touchés par les actions de transition écologique à travers les newsletters	1991	N/C	2784	?	4000

La stratégie de communication en interne avait été renforcée au début du PCAET mais n'a pas été approfondie depuis. Si la communauté de communes communique régulièrement sur les objectifs TEPOS et les projets menés en ce sens dans son bulletin communautaire ou ses réseaux sociaux, un plan de communication annuel plus formel prévu n'a finalement pas été mis en place.

Une page Facebook « La transition écologique dans les Monts du Lyonnais » est utilisée pour transmettre des informations sur des événements à venir ou des projets réalisés dans diverses thématiques en lien avec la transition (mobilité, énergie, déchets...). L'objectif des 1000 abonnés est une perspective qui paraît atteignable d'ici la fin du PCAET.

Une des réalisations phares de 2020 est la refonte du site internet avec une meilleure facilité d'usage, qui permet notamment aux services du conseil aux particuliers et mobilité de communiquer sur des actualités importantes.

Une newsletter est envoyée environ tous les 3 ou 4 mois aux particuliers inscrits sur la liste de diffusion.

Perspectives et recommandations :

L'indicateur de suivi sur le renforcement du réseau de partenaires est très général et n'est finalement pas robuste pour pouvoir le suivre dans la durée.

L'idée du kit de communication s'est étiolée entre la mise en place du PCAET et la reprise de ce programme d'actions par une nouvelle agent. Un fascicule sur les idées reçues sur les EnR a quand même été créé et diffusé aux habitants et aux élus par les agents du Parc Eco Habitat.

Une refonte du programme d'animations pourra être envisagé dans les années à venir, ce qui permettrait d'avoir plus de visibilité sur l'année et d'organiser au mieux la communication sur les événements et les actions de la CCMDL en lien avec la transition écologique.

Action 4.1.B : Associer l'ensembles des élus à une démarche de transition écologique



Objectif spécifique :

- Faire monter en compétences les élus sur les questions de transition écologique.

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser un guide à l'attention des communes sur les thématiques de transition énergétique et climatique
- Tâche 2 : former les élus et les conseillers municipaux
- Tâche 3 : mettre en valeur les actions locales

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'un guide à destination des élus	0	0,2	0,8	0,9	1
Sensibilisation auprès des 32 conseils municipaux	1	+0	+2	+27	32
15 actions locales mises en valeur	0	1	+2	+0	15

Afin de fédérer les communes autour de l'objectif TEPOS, la collectivité a inventé un nouveau concept : les CEPOS - Communes à énergie positive. L'enjeu est de décliner les objectifs de production et de réduction de la consommation énergétique déterminés par la stratégie TEPOS à l'échelle communale et de guider les communes dans leurs efforts. L'idée est aussi de redonner du sens aux objectifs TEPOS dont les élus parlent depuis une dizaine d'années maintenant.

Pour cela, l'idée dans un premier temps est de réaliser une acculturation des élus sur les données énergétiques de leur commune (consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et polluants, production d'énergies renouvelables et potentiel). Cela a pris la forme d'une présentation en conseil municipal dans un premier temps, avec la réalisation d'un guide personnalisé par commune encore non finalisé en 2022 qui sera ensuite distribué aux communes pour le partager entre élus et aux habitant(e)s en le mettant à disposition en mairie par exemple.

Perspectives et recommandations :

Les dernières présentations en conseil municipal seront réalisées en début d'année 2023. Un évènement dont la forme reste encore à définir sera organisé au cours de l'année pour inviter les élu(e)s du territoire à mettre en valeur des projets déjà réalisés pour (s')inspirer et répliquer ces projets ailleurs. Si les élus ont été privilégiés dans ce premier temps de la démarche CEPOS, une réflexion sera à avoir sur la fin du PCAET pour savoir comment intégrer les habitants et habitantes.

Le guide communal avec les données énergétiques sera distribué dès son impression en 2023.

Action 4.1.C : Engager les services de la CCMDL dans le projet de transition et les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'actions collectives en interne



Objectif spécifique :

- Prendre en compte l'énergie et le climat dans les différents services de la collectivité.

Tâches :

- Tâche 1 : informer et former les agents des enjeux climatiques et environnementaux et leur présenter la démarche engagée par le territoire depuis 2014 et renouvelée à travers le PCAET
- Tâche 2 : proposer à l'ensemble des agents d'imaginer 3 actions internes et constituer un groupe-projet pour piloter et animer la démarche en interne
- Tâche 3 : choix des actions parmi celles soumises par le groupe-projet et mise en œuvre collective

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur à atteindre (objectif)
Informer et engager agents sur le PCAET	0	1	1	0	6
3 actions internes proposées puis mise en œuvre	0	0,1	0,1	0	3

En 2020, une amorce avait été réalisée avec une intervention en réunion des chefs de service mais il n'y a pas eu de suite pour le moment. L'idée était de pouvoir travailler sur la gestion des déchets, le chauffage, l'informatique etc. à travers une massification des écogestes et des alternatives type covoiturage et visios.

Après un début de réflexion en 2020 sur des actions concrètes à mener en interne, cela avait été décalé pour 2022 mais n'a finalement pas été mis en place (changement de personne référente au PCAET).

Perspectives et recommandations :

Cette action n'a pas encore vraiment démarré et il semble important que ce soit programmé et mis en œuvre sur la seconde partie du plan climat. Des réflexions sur la mise en place concrète et la forme à adopter pour engager les agents (définir des « ambassadeurs » sur des sites ? Café avec quizz sur les questions écologiques ? Formations ?) pourront être menées avec notre partenaire qu'est l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône.

Conclusion : un bilan plutôt encourageant

Si l'accent est surtout mis sur les objectifs TEPOS pour simplifier la communication sur les politiques de transition énergétique de la communauté de communes, le Plan Climat Air Energie Territorial est tout de même bien rentré dans les habitudes à la fois des élus et des agents. Malgré le renouvellement (partiel) des élus quelques mois après le lancement du PCAET, la régularité des instances de suivi a permis à cette politique d'être légitimée.

Ainsi, les rendez-vous individuels avec les agents référents se passent bien et le comité technique est l'occasion de faire du lien entre les services, de valoriser ce sur quoi chacun(e) a pu avancer pendant l'année et partager les difficultés. Le comité de pilotage est relativement plébiscité par les élus et permet de faire le point sur les avancées en un an, sur les projets à venir, et d'avoir du temps pour discuter de certaines thématiques.

Ensuite, dans la mise en œuvre concrète du PCAET, les actions ont pu relativement bien avancer, ou ont sinon pu au moins démarrer. De belles réalisations ont vu le jour, comme le lancement de l'unité de méthanisation territoriale Méthamoly, le schéma directeur cyclable qui est en cours de finalisation, la création de plusieurs plateformes pour la gestion des déchets verts et qui vont continuer de mailler le territoire... Il n'y a que peu d'actions qui n'ont pas pu être lancées, et c'est principalement car nous n'avons finalement pas de leviers à notre disposition pour les mettre en œuvre, il ne s'agit pas de difficultés internes à la communauté de communes.

Cependant, il est difficile après seulement trois ans de suivi de ces actions de pouvoir établir clairement l'impact qu'elles ont eu sur la consommation d'énergie, sur la production en énergie renouvelables, et sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. L'évaluation finale permettra, avec des données plus récentes, de pouvoir prendre mieux la mesure des évolutions du territoire. Si certains objectifs, en matière de consommation d'énergie ou de production d'énergie solaire photovoltaïque par exemple, sont quantifiés, les objectifs spécifiques des fiches action sont parfois génériques (« Adapter les communes aux effets du changement climatique », « Préserver la ressource en eau sur le territoire »...) et leur atteinte sera moins facile à estimer.